



Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

13^e séance plénière

Lundi 30 septembre 2019, à 9 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Muhammad-Bande (Nigéria)

*En l'absence du Président, M. Shava (Zimbabwe),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 9 heures.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président par intérim (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'État d'Érythrée, S. E. M. Osman Saleh Mohammed.

M. Mohammed (Érythrée) (*parle en anglais*) : La présente séance de l'Assemblée générale se déroule à un moment très propice pour la Corne de l'Afrique. Des évolutions positives sont en cours dans la région. Le triste et douloureux chapitre des troubles intérieurs et des conflits régionaux est en train de laisser place à de nouvelles perspectives de résurgence nationale et de coopération régionale.

Sur le plan mondial, nous traversons une période sensible et délicate, le monde se trouvant à un tournant, à l'aube d'un nouvel ordre mondial, pour ainsi dire. Tous les paramètres vitaux indiquent que l'ordre mondial unipolaire touche à sa fin ou qu'il est en train de vivre ses dernières années. L'équilibre du pouvoir économique est en proie à un changement inexorable, et ce processus s'accompagne d'une recrudescence de rivalités et de bouleversements intenses. La session en cours de l'Assemblée générale ne peut que s'attaquer

à ces problèmes et tracer une voie viable pour aller de l'avant.

L'Afrique a en effet payé cher les 25 dernières années. Ses ressources ont été pillées sans retenue. En dépit d'expressions creuses telles que « prévention des conflits » et « règlement des conflits », les guerres et les soulèvements continuent de se multiplier et de s'envenimer. Près d'un milliard d'Africains restent marginalisés du fait de la collusion de prédateurs extérieurs, de leurs substituts locaux et de groupes d'intérêts spéciaux corrompus. Cette réalité tragique exige de mobiliser une attention extrême et urgente pour trouver des solutions efficaces qui iront au-delà des expressions sincères de préoccupation et de compréhension.

Dans ce contexte, les régions de la Corne de l'Afrique et du Moyen-Orient ont été touchées de manière considérable et excessive au cours des 25 dernières années par des conflits instigués de l'extérieur, insolubles, intestins, ethniques et claniques, ainsi que par la discorde et les guerres entre pays voisins. Et ces régions sont ainsi devenues, et restent, des foyers d'instabilité et d'appauvrissement.

Cette sombre réalité marque un contraste évident avec les événements prometteurs et les espoirs nés au début des années 90. Cependant, des complications extérieures et intérieures entravent et font reculer les initiatives louables de coopération et d'intégration régionales qui étaient attendues à l'époque. Par ailleurs, ces conditions ont créé des vides et des environnements

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

19-29621(F)



Document adapté

Merci de recycler



favorables aux terroristes et autres forces subversives, qui prolifèrent et gagnent du terrain. Une fois encore, la responsabilité retombe en grande partie sur des acteurs locaux corrompus qui cherchent avidement à promouvoir leurs intérêts étroits aux dépens de leurs peuples.

Malgré toutes ces épreuves, les nombreux problèmes et troubles qui se sont abattus sur la Corne de l'Afrique ont été surmontés. L'ouverture d'un nouveau chapitre prometteur est en effet redevenue possible.

Comme toujours, nous, acteurs régionaux, sommes prêts à œuvrer avec une plus grande détermination, en mobilisant la volonté politique nécessaire, pour promouvoir notre croissance collective par le biais d'une coordination et d'une coopération solides. Nous tenons donc à rappeler que les interventions extérieures malavisées, obstructives et néfastes doivent cesser totalement pour permettre à la région de traiter efficacement les questions la concernant.

En Érythrée, en plus de nous acquitter de nos responsabilités régionales, nous avons lancé un programme de fond durable pour le développement socioéconomique. Nous sommes en train d'accroître notre capital humain, d'améliorer nos infrastructures et de développer les secteurs productifs et de services clefs. Nous sommes également en train d'intensifier nos efforts et d'augmenter considérablement nos investissements pour veiller à ce que tous les citoyens dans l'ensemble du pays aient accès aux services de base tels que l'eau, les soins de santé, l'éducation et les transports, ainsi qu'à des moyens de subsistance décents.

L'Érythrée accomplit des progrès modestes vers la réalisation des objectifs de développement durable dans leurs trois dimensions – économique, sociale et environnementale – grâce à sa politique de longue date qui consiste à œuvrer au développement dans le cadre d'une approche équilibrée et intégrée. Au cours des deux dernières décennies, nous avons obtenu des résultats importants concernant plusieurs piliers des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en dépit de nos ressources matérielles limitées et d'une adversité extérieure paralysante, notamment une guerre et des sanctions qui nous ont été imposées. Les progrès les plus notables réalisés par l'Érythrée concernent les quatre OMD liés à la santé.

La région de la Corne de l'Afrique est sujette à des sécheresses et à des précipitations imprévisibles. La stratégie érythréenne de conservation des sols et de l'eau visant à atténuer les effets des changements

climatiques et à parvenir à la sécurité alimentaire inclut la construction de petits, moyens et grands barrages dans tout le pays et le terrassement d'une topographie montagneuse. L'Érythrée a été en mesure de récolter suffisamment d'eau, mais elle devra recourir à des technologies innovantes pour la distribuer efficacement. Le projet de reboisement durable de l'Érythrée, qui a également débuté en 1994, se poursuit avec la pleine participation de la population.

La communauté internationale devra tirer d'importants enseignements du passé récent pour faire en sorte que la période actuelle, que beaucoup ont qualifiée de transition vers un nouvel ordre mondial, débouche sur une stabilité et une prospérité mondiales accrues. À cet égard, il est à la fois opportun et judicieux de réformer et de renforcer l'ONU pour qu'elle puisse assumer ses obligations et ses responsabilités avec une plus grande efficacité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Burundi, S. E. M. Ezéchiel Nibigira.

M. Nibigira (Burundi) : Dès l'entame de mon propos, ma délégation voudrait avant tout rendre grâce à Dieu tout-puissant, qui nous a permis de nous retrouver ensemble dans cette belle salle de l'Assemblée générale pour débattre à cœur ouvert des sujets qui nous tiennent à cœur au nom de l'humanité. Nous remercions le pays et la ville hôtes pour les marques d'attention et l'hospitalité légendaire à notre égard depuis notre arrivée dans cette magnifique ville de New York, Siège de l'Organisation. Ma délégation souhaite également transmettre aux États Membres les salutations les plus cordiales et les vœux de succès à ces assises du peuple burundais et de S. E. Pierre Nkurunziza, Président de la République du Burundi, qui m'a honoré de le représenter aujourd'hui.

Qu'il me soit ensuite permis d'exprimer mes chaleureuses félicitations à S. E. l'Ambassadeur Tijjani Muhammad-Bande, de la République fédérale du Nigéria, pour sa brillante élection à la présidence de la soixante-quatorzième session ordinaire de l'Assemblée générale. Les grandes qualités et le talent qu'on est unanime à lui reconnaître sont assurément un gage de succès des travaux de cette session, dont le thème central « Dynamiser les efforts faits au niveau multilatéral en faveur de l'élimination de la pauvreté, d'une éducation de qualité, de l'action climatique et de l'inclusion » touche pratiquement les défis majeurs auxquels le monde est confronté aujourd'hui. Le

Président peut tout naturellement compter sur l'entière coopération du Burundi dans l'accomplissement de sa noble et exaltante mission.

Par la même occasion, ma délégation voudrait rendre un hommage mérité à sa prédécesseure, M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés, quatrième femme Présidente de l'Assemblée générale depuis la création de l'ONU en 1945, non seulement pour ses qualités professionnelles et personnelles admirables, mais aussi pour la manière exceptionnellement professionnelle avec laquelle elle a présidé la soixante-treizième session que nous venons de clôturer avec succès. Nous rendons un hommage mérité au Secrétaire général António Guterres pour son action courageuse en cours visant à réformer l'Organisation afin d'accroître son efficacité et sa crédibilité et de faire d'elle une organisation proche des citoyens.

Ma délégation voudrait en outre, avant de poursuivre la partie substantielle de sa déclaration, présenter, au nom du Gouvernement burundais, ses condoléances les plus attristées et sa solidarité aux peuples et aux Gouvernements de la République du Zimbabwe, de la République de Tunisie, ainsi que de la République française, respectivement, suite aux décès de S. E. le camarade Robert Gabriel Mugabe, ancien Président du Zimbabwe et père de son indépendance, de S. E. Béji Caïd Essebsi, Président de la Tunisie, et de S. E. Jacques Chirac, ancien Président de la République française.

Sur le plan de la politique intérieure, les préparatifs des élections de 2020 sont très avancés, aussi bien sur le plan organisationnel que budgétaire. Les mécanismes nationaux sur la préparation des élections sont déjà en place, tandis que les gestes d'apaisement favorisant un climat propice à la tenue d'élections libres, transparentes et apaisées ne cessent de se multiplier. Sans être exhaustif, je citerai notamment la feuille de route de Kayanza, qui doit conduire aux élections pacifiques en 2020 et qui a été adoptée après de très larges consultations au sein de la classe politique burundaise; deuxièmement, la Commission électorale nationale indépendante (CENI), qui est déjà opérationnelle; troisièmement, le code électoral révisé, qui a été adopté par le Parlement en avril par 105 voix pour sur 108; quatrièmement, la décision de financer l'entière du budget opérationnel des élections sans recours aux ressources extérieures souvent imprévisibles et conditionnelles; et, cinquièmement, la publication

par la CENI du calendrier électoral de tous les scrutins prévus en 2020.

Conformément à ce calendrier, l'élection présidentielle, celle des députés et celle des conseils communaux sont cumulées et se tiendront à la date du 20 mai 2020. La campagne électorale est prévue du 27 avril au 17 mai. L'élection sénatoriale se fera le 20 juillet 2020, et le dernier scrutin, celui des conseils collinaires, est prévu le 24 août 2020.

Il ne serait pas superflu de rappeler que le processus électoral au Burundi, comme ailleurs dans le monde, est une affaire interne qui relève exclusivement de la souveraineté nationale. Tout accompagnement à ce processus doit être fourni sur demande du Gouvernement burundais, conformément aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Et si accompagnement il y a, il ne doit pas donner droit aux actes d'interférence caractérisée.

Toute tentative de vouloir créer un nouveau rôle ou de redéfinir un rôle existant, aux Nations Unies, sur impulsion de certains États, pour s'occuper des élections au Burundi à la place des Burundais, serait une atteinte à la souveraineté nationale et une violation flagrante de la Charte des Nations Unies qui stipule au paragraphe 7 de l'Article 2 : « Aucune disposition de la [...] Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État ni n'oblige les Membres à soumettre des affaires de ce genre à une procédure de règlement aux termes de la [...] Charte ».

En ce qui concerne les gestes d'apaisement en vue de favoriser un climat propice à la tenue d'élections paisibles et inclusives, je mentionnerais entre autres gestes : premièrement, l'élargissement de l'espace politique dans le pays, par l'agrément de nouveaux partis politiques et la promotion de la liberté d'expression; deuxièmement, la décision du Président de la République de renoncer volontairement à ses droits constitutionnels de se représenter à l'élection présidentielle de 2020 constitue un geste de haute valeur politique et démocratique qui pourrait servir d'exemple sur tout le continent et ailleurs; troisièmement, l'accueil et l'intégration des réfugiés et exilés politiques qui rentrent en grand nombre; quatrièmement, la promotion du dialogue politique au sein du Forum permanent des partis politiques; cinquièmement, la libération, au début de l'année, de plus de 2 000 prisonniers incluant les jeunes casseurs et insurgés de 2015.

En ce qui concerne le dialogue entre les partis politiques en vue de l'organisation d'élections apaisées 2020, il se poursuit normalement au Burundi, dans un esprit d'ouverture et de tolérance politique. Ma délégation rappelle que c'est ce dialogue quasi permanent et efficace qui a abouti à l'adoption de la feuille de route de Kayanza en vue d'élections apaisées en 2020, à la mise en place de la CENI et l'adoption du code électoral par le Parlement, et au retour au pays de plusieurs leaders politiques qui avaient fui le pays en 2015.

Les acteurs étrangers qui semblent vouloir ramener cette question de dialogue hors du Burundi visent trois choses : premièrement, déstabiliser le Burundi à la veille des élections de 2020; deuxièmement, donner un coup de pouce aux putschistes de 2015 aujourd'hui en cavale, hébergés, nourris et protégés par ces mêmes acteurs qui ne cessent d'agresser diplomatiquement et politiquement le Burundi depuis 2015; troisièmement, détourner l'attention des Burundais de l'essentiel, c'est-à-dire l'organisation des élections de 2020 et la mise en œuvre du Plan national de développement.

Tous ces acteurs exogènes devront assumer leur responsabilité, le moment venu, de toutes les conséquences de leur ingérence dans les affaires qui relèvent de la souveraineté du Burundi. Les Burundais et le monde les observent. Pour sa part, le peuple burundais restera opposé, par principe, en tout temps, en tout lieu et en toute circonstance, à toute tentative d'interférence étrangère dans la gestion des affaires qui relèvent de la compétence nationale, qu'elle soit étatique ou le fait d'une organisation internationale ou régionale.

Ma délégation souhaite rappeler à l'Assemblée que l'efficacité des Nations Unies est tributaire de sa capacité à préserver les idéaux qui ont permis sa création en 1945 au lendemain d'une guerre meurtrière. Nous ne saurons faire de l'ONU une organisation pour tous si l'ingérence osée de certains gouvernements dans les affaires intérieures d'autres pays souverains est dangereusement tolérée, en violation de la Charte qui fait le fondement même de l'Organisation.

Sur le plan sécuritaire, la situation au Burundi est stable, calme et entièrement maîtrisée sur toute l'étendue du territoire. Du nord au sud, de l'ouest à l'est, en passant par le centre, la nuit comme le jour, les citoyens burundais jouissent de leurs droits civiques et politiques en toute quiétude. Dans le souci de pérenniser la paix chèrement retrouvée, S. E. M. Pierre Nkurunziza, Président de la République du Burundi, a

lancé, le 10 septembre, la treizième édition du Flambeau de la paix, qui a parcouru les 18 provinces du pays, en appuyant à chaque étape les travaux de développement communautaire en cours dans la localité visitée, initiés par les citoyens du lieu.

Pour ce qui est de la situation humanitaire, nous nous félicitons du retour massif et volontaire des réfugiés burundais qui avaient fui le pays en 2015. Au-delà des plusieurs milliers de Burundais qui rentrent d'eux-mêmes, sans l'assistance du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, depuis le 1^{er} août 2017 jusqu'au 23 septembre 2019, 77 080 réfugiés, constituant 25 666 ménages, ont été rapatriés volontairement au Burundi en provenance de la Tanzanie, mais aussi du Kenya et de la République démocratique du Congo. Ce mouvement de retour volontaire massif est une manifestation évidente du retour de la paix, de la tranquillité, de la confiance et de la stabilité dans le pays, nonobstant les propos de certains acteurs étrangers qui continuent de gonfler délibérément le nombre de réfugiés encore en exil, pour maintenir le Burundi dans une psychose de crise artificielle.

En ce qui concerne la présence du Burundi à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, nous n'avons jamais cessé de le dire, le Burundi se trouve à l'ordre du jour du Conseil de sécurité pour des raisons politiques et des intérêts extérieurs, qui n'ont rien à voir avec le bien-être du peuple burundais. La situation politico-sécuritaire actuelle dans le pays ne constitue aucune menace à la paix et à la sécurité internationale pour justifier son maintien arbitraire à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

L'organisation en cascade des réunions sur le Burundi, qui ne sont pas motivées par la réalité du terrain, constitue un facteur de déstabilisation du pays, au lieu de favoriser la paix et la tranquillité. De telles réunions intempestives donnent indirectement un coup de pouce aux putschistes de 2015 qui ont fui le pays et qui sont recherchés par la justice burundaise. Nous réitérons donc notre appel légitime au retrait du Burundi de l'ordre du jour du Conseil de Sécurité. Le temps précieux consacré au Burundi peut être alloué aux autres zones de tensions, qui sont légion. La place du Burundi devrait être au niveau des agences et programmes des Nations Unies traitant du développement socioéconomique, pour accompagner les efforts nationaux dans la mise en œuvre du Plan national de développement et des

objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous rejetons fermement l'agression politico-diplomatique injustifiée contre le Burundi et son peuple par des Gouvernements étrangers, dont certains se sont illustrés dans la tentative de changement de régime en 2015, par des voies anticonstitutionnelles. La diplomatie des muscles doit céder la place à la coopération mutuellement bénéfique et respectueuse. Ce ne sont pas ce genre de pressions à double standard, disproportionnées et injustes, qui vont nous remettre à genoux, 57 ans après la fin de la colonisation dans notre pays, une période cauchemardesque dont le peuple burundais essaie encore de se réveiller aujourd'hui. L'entêtement de certains de sortir de la logique néocoloniale les pousse à se comporter en donneurs de leçons plus d'un demi-siècle après l'accession à l'indépendance de la quasi-totalité des pays africains. Le constat amer est qu'actuellement l'ingérence dans les affaires intérieures d'autres États devient de plus en plus banalisée, au mépris des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. La nature des relations entre l'Afrique et les pays au passé colonial devrait être repensée afin de transformer l'histoire douloureuse de la colonisation en opportunités, à travers une coopération mutuellement avantageuse et respectueuse.

Il est temps que des acteurs étrangers cessent d'infantiliser le peuple burundais. Le peuple burundais est un peuple fier, digne et très attaché à son indépendance politique et à ses valeurs d'*ubuntu*. Il est suffisamment mature pour s'occuper de ses affaires sans aucune interférence étrangère, qu'elle soit proche de nos frontières ou lointaine. Toute tentative d'entrer dans notre cuisine interne sans y être convié se heurtera toujours au sursaut et au patriotisme burundais, comme ce fut le cas lors de la conspiration de changement de régime en 2015. Nous restons conscients que le complot de 2015 n'est pas mort et enterré. Certains cherchent à le faire ressusciter par des moyens subtils, difficiles à déceler à première vue, mais qui n'échappent pas à la vigilance du peuple burundais.

En ce qui concerne la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, outre l'intégration et l'alignement des objectifs de développement durable sur les cadres nationaux de planification et de programmation du développement, le Gouvernement burundais s'est livré à un autre exercice en matière de localisation des objectifs de développement durable, en initiant le processus d'intégration des

objectifs de développement durable dans les plans communaux de développement communautaire, ainsi qu'un suivi des dynamiques communales observées dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Par ailleurs, comme le cœur du développement durable se trouve au niveau de la communauté, les 119 communes du Burundi sont toutes en train d'élaborer ou de réviser leurs plans communaux de développement communautaire, en y intégrant les cibles des objectifs de développement durable et du Plan national de développement. Ainsi, le Burundi, à l'instar d'autres pays engagés dans le développement durable, a pris toutes les dispositions pour produire régulièrement un rapport de suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Plan national de développement.

Pour partager le chemin déjà parcouru dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, ainsi que les succès, les défis actuels et émergents et les leçons apprises, le Burundi a déjà annoncé au Conseil économique et social son intention de se soumettre aux examens nationaux volontaires en 2020. Nous restons convaincus que pour que les objectifs de développement durable que nous avons tous adoptés en 2015 deviennent une réalité, il nous faut impérativement plus d'engagement, plus d'ambition, plus d'action et, par-dessus tout, plus de moyens.

S'agissant des enjeux globaux, la présente session constitue une excellente occasion pour les États Membres de nourrir la réflexion sur la manière dont notre organisation commune doit faire face aux nouveaux défis actuels et émergents. Le monde où nous vivons aujourd'hui a plus que jamais besoin d'une approche consensuelle pour faire face à des défis majeurs comme les changements climatiques, le terrorisme, la gestion pacifique des conflits, le maintien de la paix dans le monde, la réforme du Conseil de sécurité, le multilatéralisme menacé, ainsi que la question des migrations.

En ce qui concerne le climat, il convient de rappeler que la planète sur laquelle nous vivons et vivrons les générations à venir est confrontée à une crise climatique qui s'aggrave de jour en jour avec la montée en flèche des leaders climato-sceptiques. La crise climatique menace des décennies de progrès et compromet tous les projets entrepris pour construire un développement inclusif et durable. Et entre temps, l'horloge continue de tourner sans possibilité de nous attendre. Le développement vert, le développement

durable que nous voulons, nous le voulons maintenant. Attendre demain serait trop tard.

Pour ce qui est de la lutte contre le terrorisme, tout en condamnant énergiquement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, mon pays, le Burundi, estime que le terrorisme ne saurait ni ne devrait être associé à une religion, une nationalité, une civilisation ou une origine ethnique donnée. Il s'agit d'une menace sans frontières qui nécessite une solution globale en s'attaquant, sans faux-fuyant, aux causes profondes de ce mal du siècle, tels que la pauvreté, l'analphabétisme, les inégalités à l'intérieur et entre les États, l'ignorance, l'exclusion, l'humiliation et que sais-je encore. Conscient de l'ampleur du terrorisme aujourd'hui, mon pays, le Burundi, poursuivra sa contribution substantielle à la lutte contre le terrorisme en Somalie, où mon pays a déployé plus de 5 000 hommes.

S'agissant de la question des migrations, le constat amer est que les déplacements forcés massifs de populations constituent aujourd'hui une crise mondiale qui appelle une action collective de la part de la communauté internationale. Les réfugiés et les migrants n'ont jamais été aussi nombreux à franchir les frontières internationales, à fuir les conflits, les persécutions, la pauvreté et d'autres situations mettant leur vie en danger, à la recherche de meilleures perspectives de vie ailleurs. Leurs périple comportent des risques considérables. Ceux qui parviennent à destination y sont fréquemment en butte à l'hostilité et à l'intolérance. La meilleure solution à la problématique des migrants serait de resserrer la coopération et de mieux répartir les responsabilités.

Au sujet de la réforme du Conseil de sécurité, sujet qui fait l'objet de négociations depuis plus d'un quart de siècle, mon pays, le Burundi, reste très attaché à la Position commune africaine contenue dans le Consensus d'Ezulwini et dans la Déclaration de Syrte, qui vise à corriger l'injustice notoire contre l'Afrique, seul continent qui n'est pas représenté au Conseil de sécurité dans la catégorie des membres permanents et qui est sous-représenté au niveau des membres non permanents. Depuis plusieurs années, en effet, l'Afrique n'a eu de cesse de dénoncer cette injustice historique qui continue de priver plus de 1,2 milliard de personnes du droit légitime d'être représentées au sein du Conseil de sécurité en tant que membre permanent jouissant des mêmes privilèges que les membres permanents actuels.

Pour ce qui est du multilatéralisme aujourd'hui menacé, le Burundi, tout comme la majorité écrasante

des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, rejette la tendance de plus en plus grandissante de vouloir utiliser certains organes de l'ONU, l'interventionnisme politique et militaire et les mesures coercitives unilatérales pour réguler la géopolitique dans le monde par des voies anticonstitutionnelles contraires au droit international et à la Charte des Nations Unies.

En ce qui concerne les opérations de paix dans le monde, sans être parfaites et malgré les défis qui restent à relever dans ce domaine, elles restent très utiles pour le maintien et la consolidation de la paix dans le monde. Nous plaçons à cet égard pour un budget adéquat, durable, prévisible et flexible, y compris à travers les contributions obligatoires des Nations Unies, pour permettre aux missions de paix des Nations Unies et à celles de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité, comme la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), d'exécuter correctement leur mission. Tout désengagement doit impérativement tenir compte du degré de la menace sur le terrain au lieu d'opérer des retraits ou réductions des troupes uniquement sur la base des durées artificielles et des calculs mathématiques. Le Burundi, qui dispose de plus de 6 000 hommes en mission de paix, voudrait, du haut de cette tribune, réitérer son engagement à poursuivre sa contribution substantielle aux opérations de paix dans le monde. Il s'agit ici d'un retour d'ascenseur, car le Burundi a bénéficié de l'appui d'autres nations durant les périodes les plus difficiles de son histoire avant de rétablir définitivement la paix et la stabilité dans le pays.

Sur le plan continental, le Burundi soutient pleinement l'initiative de l'Union africaine « faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020 », que le Conseil de sécurité a soutenue par sa résolution 2457 (2019). À cet égard, nous sommes encouragés par les nouveaux développements positifs en République démocratique du Congo, en République centrafricaine, au Soudan, au Soudan du Sud, le nouveau vent d'espoir qui souffle dans la Corne de l'Afrique, sans oublier les performances de l'AMISOM en Somalie pour rétablir la paix dans ce pays frère.

Je conclurai par ici. Mon pays, le Burundi, n'a jamais cessé de croire en la solidarité internationale, au multilatéralisme et au rejet de la diplomatie des muscles. Du haut de cette tribune, mon pays, le Burundi, réaffirme son engagement à prendre sa part, toute sa part, dans la construction d'un ordre mondial basé sur la règle de droit, un monde pacifique, équitable,

prospère et respectueux des principes de la Charte des Nations Unies.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Ministre des affaires étrangères et du commerce du Brunéi Darussalam, S. E. Dato Seri Paduka Awang Haji Erywan bin Pehin Datu Pekerma Jaya Haji Mohd Yusof.

Dato Yusof (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur et un privilège d'être ici aujourd'hui pour transmettre à l'Assemblée générale les salutations chaleureuses de Sa Majesté le Sultan et Yang Di Pertuan du Negara Brunéi Darussalam.

Je tiens à féliciter S. E. M. Tijjani Muhammad-Bande de son accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session. Je remercie également S. E. M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés de ses précieuses contributions et de son dévouement à l'Assemblée durant l'année écoulée. Je voudrais également exprimer ma profonde gratitude au Secrétaire général, M. António Guterres, pour son leadership et ses initiatives louables qui ont donné un nouvel élan à l'Organisation, en particulier la convocation du Sommet sur l'action pour le climat et du Sommet sur les objectifs de développement durable.

En 2015, nos dirigeants se sont réunis dans cette salle pour adopter le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui a marqué une étape décisive. Cette réalisation remarquable témoigne du succès du multilatéralisme. Aujourd'hui, nous continuons d'honorer ce programme grâce au thème de la présente session, qui est de dynamiser les efforts faits au niveau multilatéral en faveur de l'élimination de la pauvreté, d'une éducation de qualité, de l'action climatique et de l'inclusion. Le consensus mondial sur ce programme est clair : l'engagement des États Membres de l'ONU à œuvrer de concert est l'alpha et l'oméga de notre capacité à tenir la promesse que représentent les objectifs de développement durable.

Nos efforts pour construire un avenir meilleur s'enlisent souvent face à des problèmes de plus en plus complexes et interdépendants. De plus en plus de pays ont du mal à régler des problèmes liés les uns aux autres tels que la déforestation et l'accès à l'air pur. Ces difficultés reflètent le caractère indissociable et multidimensionnel des objectifs de développement durable, qui doivent être abordés collectivement et dans toute la mesure du possible. Chaque pays peut emprunter une voie différente pour atteindre ses

objectifs, mais nous sommes conscients que toutes les voies se renforcent mutuellement. Pour sa part, le Brunéi Darussalam présentera pour la première fois son examen national volontaire lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable de l'année prochaine, où nous partagerons avec plaisir nos meilleures pratiques, les enseignements tirés de notre expérience et les difficultés que nous avons rencontrées.

À l'échelle mondiale, s'il est vrai que des progrès ont été réalisés dans l'ensemble, il ressort des tendances actuelles que la lenteur de ces progrès ne conduira pas à un succès total d'ici à 2030. Même si nous avons foi dans l'engagement que nous avons pris collectivement de ne laisser personne de côté, nous sommes également conscients qu'aucun pays ne peut y parvenir seul. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'appel à une action collective accélérée, qui figure dans la déclaration politique adoptée récemment au Sommet sur les objectifs de développement durable (résolution 74/4). Les succès en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement auront valeur de test pour la coopération, les partenariats et la collaboration à l'échelle mondiale, ce qui exige d'agir aux niveaux local, national et régional. À cette fin, nous travaillons en étroite collaboration pour promouvoir, au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, une communauté centrée sur l'être humain, qui complète les ambitions énoncées dans le Programme 2030.

Pour que les objectifs de développement durable aient un impact au niveau local, le Brunéi Darussalam continue de prendre des mesures visant à garantir le bien-être, la paix et l'harmonie de sa population. Notre gouvernement garantit à toute la population l'accès à des logements abordables et à des soins de santé, ainsi qu'à l'eau propre et à un environnement propre. Étant donné que notre pays a une population jeune, nous accordons également la priorité à l'éducation de nos jeunes et nous sommes conscients de l'importance de la formation continue. L'éducation permettra d'autonomiser et de mieux préparer notre peuple, en stimulant la réalisation des objectifs de développement durable et la poursuite de notre développement. Les citoyens ont besoin d'outils qui leur permettent de construire une vie meilleure. À cet égard, le Gouvernement de Sa Majesté demeure déterminé à garantir l'accès à un enseignement gratuit et de haute qualité jusqu'à l'enseignement supérieur afin qu'aucun Brunéien ne soit laissé de côté.

Dans notre quête du progrès, nous avons appris qu'il y a des coûts qui vont de pair avec le développement

économique. Le plus courant, ce sont peut-être les dégâts causés à l'environnement. En tant que citoyens du monde, nous avons tous un rôle à jouer pour que notre planète soit en bonne santé. Nous partageons tous une responsabilité mondiale d'agir sur la base de principes, qu'il s'agisse des gouvernements, du secteur privé, des particuliers, des entreprises ou des investisseurs. Nous devons prendre un engagement universel pour éliminer cette menace existentielle et œuvrer résolument à la construction d'un avenir durable.

Les effets des changements climatiques se font sentir maintenant et ne feront que s'aggraver. Nous sommes à un tournant décisif et au bord du précipice, raison pour laquelle nous devons procéder à des changements importants afin d'inverser la crise climatique et de préserver le droit des générations futures à vivre dans un monde durable. Nous avons tout intérêt à veiller à ce qu'on se rappelle de nous pour nos capacités à résoudre les problèmes et non à en créer. Les progrès et les innovations technologiques nous ont permis d'élaborer des solutions modernes aux défis modernes. Nous pensons donc qu'il faut faire davantage en matière de partage et de transfert de technologie, afin que nous puissions tous passer de la réaction à l'action face aux changements climatiques.

La révolution numérique a redéfini les interactions sociales, intensifié le commerce électronique et étendu le partage des informations. Toutefois, il nous faut empêcher l'utilisation malveillante de ces technologies. Bien que la technologie, comme Internet, puisse avoir des effets positifs, elle a aussi donné naissance à une ère de désinformation et de manipulation sans précédent. L'utilisation à mauvais escient d'Internet et des médias sociaux s'est généralisée, répandant la haine, incitant à la violence et glorifiant même des actes criminels et terroristes. Si nous devons nous adapter aux progrès technologiques, il est également urgent de s'attaquer collectivement aux nouvelles menaces qu'ils peuvent présenter.

Malgré tous nos efforts, la multiplication des conflits dans le monde a laissé de nombreuses personnes déplacées, démunies et vulnérables. Nous voyons la lutte perpétuelle du peuple palestinien pour obtenir le statut d'État et exercer son droit inaliénable à l'autodétermination constamment reléguée à l'arrière plan. L'occupation prolongée, les déplacements forcés et les implantations illégales l'ont privé de tous ses droits fondamentaux. L'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session a entendu des appels

répétés à ce que personne ne soit laissé de côté. Or le peuple palestinien est laissé de côté depuis aussi longtemps qu'il se bat pour son existence. En tant que principale instance multilatérale, l'ONU a un rôle sans égal à jouer pour assurer la réalisation d'une solution juste qui établisse un État palestinien souverain à l'intérieur des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Alors que nous approchons du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU qui sera célébré l'année prochaine, cette étape importante nous offre une bonne occasion de réfléchir à tout le travail que nous avons accompli et à la direction que nous allons prendre. La réalité de notre monde d'aujourd'hui exige une action collective et concertée. Je crois que l'ONU est aujourd'hui plus pertinente que jamais. Nous devons renouer avec l'esprit de la Charte des Nations Unies, qui consacre l'égalité des nations et le multilatéralisme respectueux de l'individualité et de l'indépendance de tous les États. Collectivement, nous dépendons de l'ONU pour défendre le droit souverain de toutes les nations de choisir une voie et des politiques qui correspondent aux coutumes et traditions qui leurs sont propres. Ce n'est pas le moment de battre en retraite, mais au contraire d'aller de l'avant et de renforcer le multilatéralisme, afin que nous puissions répondre aux besoins variés de la communauté internationale et permettre à tous de jouir de la paix, de la prospérité et du développement.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures de la République orientale de l'Uruguay, S. E. M. Rodolfo Nin Novoa.

M. Nin Novoa (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord exprimer à la Présidente de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session, S. E. M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés, toute notre reconnaissance pour l'excellent leadership dont elle a fait preuve à la tête du principal organe du système des Nations Unies. En tant que première femme d'Amérique latine et des Caraïbes à être élue Présidente, elle a su représenter tous les Latino-Américains, mais aussi les femmes du monde entier.

Je tiens également à féliciter le Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Tijjani Muhammad-Bande, de son élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session. Nous lui souhaitons plein succès dans son mandat et l'assurons

qu'il peut déjà compter sur l'engagement de toute notre délégation.

Je ne saurais aborder le thème central de ce débat sans formuler au préalable quelques observations pour le resituer dans son contexte. Nous vivons aujourd'hui dans un environnement mondial difficile, marqué par une grande incertitude, fruit du choc de forces opposées qui luttent pour établir un nouvel ordre mondial, souvent sans tenir compte des graves conséquences que leurs actions ont sur la paix dans le monde, cette utopie tant attendue selon laquelle tous les peuples peuvent vivre dans le bonheur et la liberté, leurs besoins fondamentaux satisfaits, et sans crainte de voir leurs droits et leur sécurité s'éroder.

Un rapide coup d'œil à la planète suffit pour se rendre compte de la fragilité des bases qui sous-tendent la coexistence pacifique entre les États. Les tensions en Asie occidentale et au Moyen-Orient, les soubresauts politiques et économiques en Europe, la faim et la malnutrition en Afrique, et la propagation alarmante d'idéologies extrêmes sont autant de facteurs de risque qui s'ajoutent à cette lutte pour le pouvoir, soit sous forme de guerres commerciales, soit sous forme de guerres idéologiques entre les différentes puissances qui prétendent à une position dominante.

Nous sommes profondément par le retrait des États-Unis du traité nucléaire avec l'Iran, un accord durement conclu. Cela jette une ombre sur l'avenir de la paix dans cette région fragile et pourrait conduire l'Iran à reprendre son programme nucléaire, avec des conséquences imprévisibles pour la paix et la sécurité internationales. L'Uruguay, fervent défenseur de la dénucléarisation, exhorte les parties à reconsidérer leurs positions et à agir avec une conscience universelle, laissant de côté les discours d'intérêt politique éphémère mais aux conséquences mondiales très graves.

De même, mon pays est préoccupé par la prolifération des armes, en particulier des armes légères et de petit calibre, dont l'accès généralisé dans des pays dotés d'une législation permissive pousse de plus en plus de particuliers à vouloir se faire justice eux-mêmes.

En Amérique latine, nous sommes particulièrement alarmés par l'avancée d'idéologies extrémistes qui tentent d'appliquer par la force leurs propres recettes à d'autres pays, violant sans vergogne la structure institutionnelle des organisations régionales et créant des situations de crise et de violence pour imposer leurs doctrines par des moyens armés afin de piller,

pour leur propre bénéfice, les peuples latino-américains eux-mêmes. Nous sommes encore plus préoccupés par le fait que certains gouvernements de la région adoptent les mêmes idéologies et procédures, dont l'utilisation par le passé nous a laissé un souvenir amer, en plus de ses lourdes conséquences.

Nous ne pouvons permettre que le principe de la non-intervention serve de barrière protectrice pour permettre de graves violations des droits de l'homme. Nous ne pouvons pas non plus tolérer l'intervention étrangère sous prétexte de défendre la démocratie, alors qu'on terrorise les populations par la menace d'une invasion prétendument libératrice, dont le seul résultat certain est la perte de milliers de vies innocentes, et que ces populations sont asphyxiées par des sanctions économiques qui les plongent davantage dans la pauvreté, comme c'est le cas actuellement au Venezuela. Seuls le dialogue et l'entente entre les parties permettront de trouver une solution pacifique aux crises.

De même, nous faisons à nouveau entendre notre voix à l'Assemblée, comme nous le faisons depuis 27 ans, pour condamner fermement le blocus commercial et financier barbare et illégal qui est appliqué contre la République de Cuba depuis plus de 50 ans. Il s'agit des sanctions illégales, contraires au droit international, qui ont appauvri le peuple cubain et dont les graves conséquences sont préjudiciables à l'avenir des femmes et des hommes de ce pays frère d'Amérique latine.

L'Uruguay a une longue tradition de défense du multilatéralisme, de la démocratie, de l'autodétermination et de la protection et de la promotion des droits de l'homme. Aujourd'hui, nous venons dans cette salle pour renouveler notre engagement à continuer de chercher des solutions fondées sur le dialogue, la paix, la démocratie et le plein exercice des droits de l'homme pour régler les conflits qui surviennent dans notre région.

L'Uruguay considère que le Conseil de sécurité est le seul organe compétent pour appliquer des mesures à l'encontre d'un État Membre aux fins du maintien ou du rétablissement de la paix et de la sécurité internationales ou pour déterminer si le recours à la force est justifié en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Le monde a progressé dans la construction de cette architecture institutionnelle qui, avec ses forces et ses faiblesses, doit être défendue et sera toujours défendue par l'Uruguay, qui croit au droit international comme garant de la coexistence pacifique des nations.

C'est pourquoi l'Uruguay participe activement au maintien de la paix et de la sécurité internationales par l'intermédiaire des opérations de paix auxquelles il fournit d'importants contingents. En fait, l'Uruguay est le pays des Amériques qui fournit le plus de personnel. En tant que membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, l'Uruguay est profondément attaché au multilatéralisme dans tous les domaines, non seulement en tant que moyen de protection contre des acteurs plus puissants, mais aussi en tant que cadre lui permettant de remplir fidèlement ses propres obligations.

Il y a quatre ans, les États Membres de l'ONU se sont engagés à concrétiser les objectifs de développement durable, dont certains servent d'inspiration à ce débat général. En ce sens, l'Uruguay a assumé de manière responsable les engagements qu'il a pris dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui correspondent pleinement aux politiques qu'il a mises en œuvre au cours des 15 dernières années, puisqu'il a intégré les objectifs de développement durable aux niveaux national, départemental et local. En 2017, en 2018 et en 2019, mon pays a présenté des rapports volontaires qui font le point sur les progrès importants qu'il a accomplis dans la réalisation de chacun des 17 objectifs, afin d'appliquer le principe de responsabilité.

Selon moi, il y a trois éléments communs à tous les objectifs de développement durable : l'élimination de la pauvreté, la lutte contre les changements climatiques et une éducation de qualité.

Qu'il me soit permis de m'attarder en premier lieu sur le pire fléau de notre monde, le plus grand ennemi de la paix, la cause de la plupart des maux de notre époque et l'ennemi à éliminer autour duquel tous nos efforts devraient être axés : la pauvreté. Si nous éliminons la pauvreté, nous pouvons rendre l'éducation accessible à tous et éliminer le déficit en matière d'éducation. Si nous éliminons la pauvreté, nous réduirons les dommages causés à l'environnement. Si nous éliminons la pauvreté, nous éliminerons la faim, l'exclusion et la discrimination. Si nous éliminons la pauvreté, nous nous rapprocherons enfin de l'état de bien-être que j'ai mentionné au début de ma déclaration - la paix dans le monde.

La répartition équitable des richesses et l'élimination de l'extrême pauvreté sont un objectif prioritaire pour le Gouvernement uruguayen. Nous nous sommes engagés à éliminer définitivement l'extrême pauvreté et l'indigence d'ici à 2030 et travaillons

depuis 15 ans pour atteindre cet objectif. C'est avec une grande satisfaction que nous pouvons dire aujourd'hui, devant l'Assemblée, qu'en Uruguay aucun enfant ne dort dans la rue.

L'année 2005 a marqué une étape importante dans la lutte contre la pauvreté et l'extrême pauvreté en Uruguay. Pour répondre aux besoins du peuple uruguayen, nous avons entrepris d'importantes innovations institutionnelles et encouragé des réformes politiques qui ont élargi la protection sociale. Ce nouveau cadre institutionnel est axé sur les politiques sociales, l'augmentation des dépenses publiques et le lancement d'un vaste programme de planification stratégique dans ce domaine. Tout cela s'est déroulé dans un contexte de croissance économique ininterrompue au cours des 15 dernières années. En outre, mon pays a opté pour un travail décent, en offrant davantage de garanties et de droits aux travailleurs, y compris le droit à la sécurité sociale et à des soins médicaux gratuits pour les travailleurs ruraux et domestiques, qui ont généralement été négligés.

Ces politiques publiques ont joué un rôle fondamental dans la réalisation des objectifs d'inclusion sociale du Gouvernement, et leur succès est si remarquable qu'à la dernière Conférence internationale du Travail de l'Organisation internationale du Travail, un représentant du secteur privé s'est plaint car, selon lui, le Gouvernement a accordé trop de droits aux travailleurs. Grâce à ces politiques sociales, le nombre total de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté a été ramené à 8 %, soit le taux le plus bas d'Amérique latine, tandis que l'indigence s'établit à 0,1 % et l'inégalité à 0,38 %, faisant de l'Uruguay le pays le plus égalitaire d'Amérique latine et des Caraïbes.

Le programme des droits pour lequel l'Uruguay est internationalement reconnu a également contribué de manière significative à l'édification d'une société plus libre et plus démocratique. Après tout, nous sommes l'une des rares démocraties au monde qui repose sur des institutions fortes et sur la force de partis politiques traditionnels, dont les plus anciens existent depuis 200 ans et le plus jeune depuis un demi-siècle. La solidité de nos institutions a permis à l'Uruguay d'éviter la vague de corruption qui a secoué la région.

Même si les richesses personnelles dans le monde ont connu une croissance exponentielle ces 20 dernières années, 736 millions d'êtres humains vivent encore dans l'extrême pauvreté. Moins de 10 % de la population mondiale détiennent 86 % de la richesse mondiale, alors

que 70 % se partagent à peine 2,7 % de cette richesse. De plus, 96 % des pauvres du monde vivent dans différents pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

Sous l'impulsion de l'explosion de la technologie numérique et de la croissance des économies émergentes et de l'économie mondiale après la crise financière du début du siècle, la richesse mondiale a augmenté de 66 % par rapport à 1995. Toutefois, cette augmentation de la richesse n'a pas permis d'éliminer la pauvreté ni de réduire les inégalités. Au contraire, elles ont augmenté. Aujourd'hui, la richesse par habitant des pays à revenu élevé de l'Organisation de coopération et de développement économiques est 52 fois supérieure à celle des pays à faible revenu. Il s'agit là d'un défi majeur pour l'ONU. Ce n'est qu'avec des institutions renforcées et une gouvernance exemplaire et légitime que nous pourrions progresser dans la gestion des processus mondiaux complexes qui provoquent des inégalités.

Nous ne sommes pas des utopistes, mais nous sommes convaincus qu'il est possible et indispensable de prendre des mesures en vue d'une action progressive mais efficace qui permettra d'inverser progressivement les inégalités abyssales et honteuses observées dans le monde. Ces inégalités affectent considérablement toute l'architecture des droits et tend à la transformer, assez souvent, en un édifice formel de peu de substance, dont la seule valeur est de permettre de proclamer ce qui devrait être, mais qui n'est ni très concret et ni très visible dans la vie quotidienne de nombreuses nations.

Pour éliminer la pauvreté et réduire les inégalités, nous devons investir dans les personnes, l'élément le plus important de la richesse des nations. Les femmes représentent moins de 40 % de la richesse mondiale parce qu'elles continuent de gagner moins que les hommes tout au long de leur vie. Parvenir à l'égalité des sexes permettrait d'accroître le capital humain de près de 20 %. C'est pourquoi l'Uruguay insère dans tous ses accords commerciaux un chapitre sur le commerce et le genre, avec une approche inclusive, comme nous l'avons fait récemment dans les accords conclus avec le Chili, nos partenaires du Marché commun du Sud et le Canada. C'est la raison pour laquelle il importe que les États conçoivent et mettent en œuvre des politiques sociales justes et équilibrées visant à réduire les inégalités, à éliminer la pauvreté et à combler les fossés qui existent dans nos sociétés, pour offrir à chacun la possibilité d'un avenir meilleur, plus juste et plus prometteur.

De nombreuses études montrent le caractère multidimensionnel du phénomène de la pauvreté, qui

ne peut être combattu que par des politiques globales permettant de trouver des solutions durables. Faute d'appliquer cette approche multidimensionnelle, un milliard de personnes vivront dans la pauvreté en 2050, les pays les moins riches étant ceux qui connaîtront la plus forte croissance démographique. Cette approche multidimensionnelle doit être envisagée par tous les États, car la pauvreté est un problème qui touche les sociétés du monde entier, et il est donc essentiel de déployer des efforts multilatéraux pour en venir à bout.

Deuxièmement, en ce qui concerne la lutte contre les changements climatiques, nous devons avoir conscience du fait que les conséquences néfastes des changements climatiques ont une incidence directe sur l'augmentation de la pauvreté et les inégalités économiques et sociales au niveau mondial. D'ici 2050, les changements climatiques pourraient déplacer 140 millions de personnes rien qu'en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et en Amérique latine.

La gravité de la détérioration de l'environnement a atteint un niveau intolérable. L'engagement de tous les États Membres de l'ONU est indispensable pour stopper la dégradation de l'environnement et tenter d'en contrer les sinistres conséquences. Les incendies dévastateurs qui ont ravagé la Californie, la Sibérie, la Bolivie et le Chili cette année, auxquels se sont ajoutés les feux allumés dans l'Amazonie brésilienne, menacent la biodiversité et l'équilibre du premier écosystème planétaire. Les gouvernements sont tenus de protéger la biodiversité en tant que patrimoine commun à transmettre aux générations futures.

L'Uruguay réitère sa volonté de collaborer avec tous les pays engagés pour protéger et sauvegarder l'environnement, conformément aux principes établis dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, adoptée en 1992, et aux engagements pris en vertu de l'Accord de Paris de 2015, et il demande instamment aux gouvernements de prendre au sérieux cette menace bien réelle à la stabilité et à l'équilibre du monde. À cet égard, nous réitérons notre appui total à la vingt-cinquième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui aura lieu à Santiago du Chili en décembre, et nous félicitons le Costa Rica de son engagement en faveur de l'environnement et des efforts qu'il a entrepris afin d'accélérer l'action climatique durant la réunion préalable à la Conférence, qu'il a accueillie en octobre dernier. Face à la menace que représentent les changements climatiques,

L'Uruguay adopte des politiques qui en font un des pays les plus avancés en la matière, notamment sa politique énergétique nationale, qui lui permet de produire 98 % de son électricité à partir de sources d'énergie renouvelables.

Les États doivent unir leurs efforts pour harmoniser leurs politiques éducatives, ce qui permettra d'approfondir l'intégration des changements climatiques tout au long du parcours scolaire et d'augmenter la sensibilisation des citoyens aux problèmes qu'ils posent. Ce n'est qu'ainsi que nous nous préparerons plus efficacement à lutter contre les effets néfastes des changements climatiques et à bâtir une société internationale plus résiliente, moins vulnérable, plus apte à s'adapter aux changements et à l'évolution du climat et plus consciente et responsable face à ce défi. Des citoyens actifs et conscients, et dont l'éducation sera orientée vers cette sensibilisation, établiront un contrôle efficace sur les gouvernements et les entreprises, coopérant ainsi à la sauvegarde de l'environnement.

Troisièmement, je souhaite parler de l'éducation. Pour fournir une éducation de qualité, il faut être prêt à utiliser la technologie et à la démocratiser. Les progrès techniques rapides dans le domaine de l'intelligence artificielle sont en train de transformer les sociétés et de changer la manière dont les personnes apprennent, travaillent et vivent ensemble. Les systèmes éducatifs pourraient utiliser l'intelligence artificielle pour faire évoluer leur gestion, l'enseignement et l'apprentissage.

Tous les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 reposent sur l'éducation afin de doter toutes les personnes des connaissances, des compétences et des valeurs nécessaires qui leur permettront de vivre dans la dignité, de construire leur vie et d'apporter leurs contributions à leurs sociétés. Mais hélas, de graves difficultés persistent. Selon l'UNESCO, 262 millions d'enfants et de jeunes n'ont pas accès à l'enseignement primaire ou secondaire, et 750 millions d'adultes sont analphabètes, ce qui contribue à accentuer la pauvreté et la marginalisation. L'aide éducative stagne depuis 2010, et seul un tiers de cette aide est attribué à l'enseignement primaire et secondaire dans les pays à revenu faible et intermédiaire.

L'Uruguay est absolument convaincu que la solution à ces problèmes est l'éducation universelle. L'éducation est un droit fondamental, un moteur invisible du développement durable et de la paix. Grâce à l'enseignement gratuit, laïc et obligatoire, le taux d'alphabétisation de la population uruguayenne est de

98,6 %, 99 % des enfants de cinq ans sont scolarisés et 100 % des professeurs des écoles primaires publiques et privées sont diplômés.

L'Uruguay a opté pour une transformation équitable et, à cet égard, il a élaboré des politiques publiques qui ont une incidence directe sur la réduction du fossé numérique. L'introduction de la technologie est un outil fondamental pour promouvoir l'équité et l'inclusion sociale – des valeurs qui sont au cœur de nos politiques numériques publiques – en sus de projets déjà largement connus, notamment l'accès universel à Internet, la traçabilité du bétail et le plan Ceibal, grâce auquel l'Uruguay est devenu en 2009 le premier pays où chaque enfant en âge d'être scolarisé a accès à un ordinateur portable personnel. Dernièrement, nous avons lancé un nouveau plan pour universaliser l'utilisation des ordinateurs portables et des tablettes chez les personnes du troisième âge.

Il n'est donc pas surprenant que l'Uruguay fasse partie depuis février 2018 du groupe des pays les plus avancés sur le plan numérique, surnommé Digital 9, dont il exerce la présidence depuis février et dont le prochain sommet se tiendra à Montevideo en novembre. Toutefois, les pays tels que l'Uruguay, qui sont en voie de développement, continuent d'avoir besoin d'une coopération repensée et réorientée pour réaliser les objectifs de développement durable, en réglant les problèmes structurels persistants.

Comme l'a fait le Président de la République, M. Tabaré Vázquez, ici même à l'Assemblée l'année dernière (voir A/73/PV.8), nous réaffirmons le concept de développement en transition, et nous continuerons de lutter pour que le développement cesse de n'être mesuré qu'en termes de revenu par habitant – un indicateur qui ne tient pas compte des écarts entre les différents secteurs dans chaque pays, nie la réalité des groupes les plus vulnérables et risque de compromettre les progrès durement acquis par nos gouvernements dans le domaine social.

Le Président assume la présidence.

Le changement est entre nos mains. En plaçant l'être humain au centre des politiques publiques, nous contribuerons à réduire les inégalités, à lutter contre la pauvreté et à transformer notre planète en un lieu plus accueillant de jour en jour, donnant à toutes et à tous l'espoir d'un avenir meilleur, plus juste et offrant davantage de perspectives, un avenir exempt de faim, de pauvreté et d'exclusion et un avenir de paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Royaume de Thaïlande, S. E. M. Don Pramudwinai.

M. Pramudwinai (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Au nom de la fière nation du Royaume de Thaïlande, je souhaite dire à la génération de Greta Thunberg que nous avons entendu son appel sincère à préserver et protéger sa planète et ses moyens de subsistance. De fait, nous avons tous, nous qui sommes réunis dans cette enceinte, le devoir de montrer que nous essayons de bonne foi de faire de notre mieux et que nous poursuivrons dans cette voie.

Le monde est le théâtre d'une vague de changements à de nombreux égards, et ceux-ci s'accompagnent de multiples défis et possibilités. Le XXI^e siècle est souvent décrit comme l'ère des perturbations. La question est de savoir si nous sommes tous prêts à y faire face.

La croissance et la prospérité exigent la paix. Les progrès politiques et économiques exigent la stabilité. La technologie exige la conscience. La préservation de l'environnement exige un travail acharné et des sacrifices. Le progrès exige la durabilité. Bien qu'elles soient ancestrales, ces notions tautologiques restent difficiles à concrétiser. La question la plus épineuse ne concerne pas la cause, mais la manière : comment répondre à ces exigences et atteindre les objectifs escomptés?

Ces dernières années, nous avons assisté à l'accélération du passage du multinationalisme au nationalisme malavisé, de la mondialisation à l'antimondialisation, et du libre-échange et de la mentalité selon laquelle « une marée montante soulève tous les bateaux » aux politiques d'égoïsme sacré et au mercantilisme. Nous avons également observé les tendances suivantes, qui conduisent toutes au conflit et à l'affrontement : creusement de l'écart de richesse, dégradation de l'environnement, ségrégation au lieu d'inclusion et approche du « tout au vainqueur ». C'est une grande ironie tragique, car nous vivons dans un monde où la connectivité et l'interconnexion sont la norme plutôt que l'exception. Et pourtant, nous trouvons encore les moyens de nous enfoncer dans les tranchées que nous avons nous-mêmes creusées, en nous accrochant avec obstination à des poteaux fort éloignés les uns des autres, bien souvent pour des raisons égoïstes et à courte vue. Faire preuve d'ouverture est considéré comme une faiblesse, et non comme une force.

Dans l'intervalle, la quatrième révolution industrielle est arrivée, que nous y soyons préparés ou non, s'accompagnant de multiples progrès technologiques qui auront des répercussions profondes et lourdes sur toutes les questions affectant nos vies, nos moyens de subsistance et notre avenir. Plus sérieusement, contrairement aux trois révolutions industrielles précédentes, la quatrième ne nous laissera guère le temps de nous adapter. Par conséquent, en plus des problèmes traditionnels qui ne cessent de s'aggraver et que nous connaissons relativement bien, nous devons maintenant relever de nouveaux défis, non traditionnels et insondables, dans le domaine de la technologie. L'avenir de l'humanité dépendra de la mesure dans laquelle nous parviendrons à faire face à ces défis. Les nations n'ont d'autre choix que d'œuvrer de concert, et non de se dresser les uns contre les autres, pour surmonter cette dernière série d'épreuves et de tribulations et en sortir gagnantes.

C'est pourquoi la Thaïlande, qui assure la présidence de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) cette année, a décidé que le thème de la promotion des partenariats en faveur de la durabilité serait au cœur des objectifs et des initiatives de l'ASEAN. Les notions de partenariat et de durabilité sont ancrées dans l'exigence fondamentale de transformer les conflits en coopération. Ces notions impliquent également l'inclusion et la clairvoyance, grâce auxquelles le dilemme du prisonnier et le gain à court terme disproportionné seraient remplacés par des progrès durables et à long terme qui reflètent les principes de l'intérêt commun et de l'avantage mutuel.

En marge de l'ouverture de la soixante-quatorzième session, notre premier ministre a assisté à trois manifestations de haut niveau, reflétant ainsi l'engagement résolu de la Thaïlande concernant la couverture sanitaire universelle, les changements climatiques et les objectifs de développement durable. Pour la Thaïlande, ces questions ne sont pas seulement abstraites. Nous les avons véritablement traitées en mettant en œuvre des politiques, car elles sont d'une grande importance pour les moyens de subsistance non seulement de nos peuples, mais aussi des peuples du monde entier.

La Thaïlande se classe maintenant au sixième rang mondial pour ce qui est de son système de santé. La prestation de soins de santé n'est pas une tâche aisée, au vu des innombrables demandes concurrentes qui pèsent sur nos ressources. Elle exige une approche

équilibrée de la gestion des budgets et de l'établissement des priorités. Elle exige également une volonté politique inébranlable de la part des dirigeants pour rester sur la bonne voie, malgré toutes les allégations qui détournent leur attention. Nos réalisations en disent long sur l'engagement de la Thaïlande en faveur d'une politique axée sur l'être humain qui vise à ne laisser personne de côté.

S'agissant des changements climatiques, en sa qualité de Présidente de l'ASEAN, la Thaïlande a fait pression avec succès pour que notre groupement régional adopte, pour la première fois, une position collective sur l'une des catastrophes environnementales les plus graves – les déchets marins. Nous avons également ratifié l'Accord de Paris sur le climat, dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, car nous estimons que les crises environnementales sont un problème mondial et, partant, qu'elles exigent une solution mondiale et une action mondiale concertée. L'accélération sans précédent de la dégradation de l'environnement nous oblige tous à faire davantage pour réparer les dégâts que nous avons causés à l'environnement. Nous avons cru pendant si longtemps que la survie de la nature allait de soi, et la nature a infiniment souffert de notre négligence et de nos abus. Aujourd'hui, la nature se retourne contre nous, nous disant que nous ne pouvons pas aller plus loin.

Pour ce qui est des objectifs de développement durable, la Thaïlande, et plus particulièrement son regretté Roi Rama IX, a adopté la philosophie de l'économie d'autosuffisance comme approche fondamentale des objectifs de développement durable. À vrai dire, si cette philosophie est appliquée de manière adéquate et judicieuse, l'objectif de développement durable no 1 sur l'élimination de la pauvreté ne fera plus partie de l'équation. Lorsqu'elle assurait la présidence du Groupe des 77 il y a deux ans, la Thaïlande a partagé cette approche avec les membres du Groupe. La recherche d'un équilibre entre le développement et le progrès et entre les facteurs sociaux et la cohérence est inhérente à cette approche. Sans cet équilibre, il sera impossible pour des millions de personnes de sortir de la pauvreté.

Ces trois points figurent parmi les piliers de la politique étrangère de notre gouvernement. Il est tout aussi important que nous reconnaissons qu'aucun de ces objectifs ne peut être atteint sans préserver les conditions préalables qui les sous-tendent, à savoir la

paix et la stabilité. Cela nous amène aux efforts que nous déployons actuellement, avec d'autres membres de l'ASEAN, pour encourager les partenariats et transformer les conflits en coopération afin que le développement et les progrès puissent être durables. Cette approche peut sembler trop idéaliste compte tenu de la tendance mondiale actuelle qui consiste à choisir la confrontation plutôt que le dialogue pour régler les différends, mais, en réalité, elle ne l'est pas. En substance, il est de notre devoir à tous réunis dans cette salle aujourd'hui de donner une chance aux partenariats et à la coopération et de prouver qu'avec un état d'esprit différent, la paix et les avantages communs peuvent être atteints et durables et qu'ils ne témoignent pas du zèle d'un pays idéaliste, sans moyens pratiques ou application réelle.

Une lourde tâche nous incombe : convaincre toutes les nations, grandes et petites, que face aux défis tumultueux actuels, tant traditionnels que technologiques, et pour le bien des générations futures, il n'y a absolument aucune place pour le principe du « tout au vainqueur » et les jeux à somme nulle. Nous coulerons ou nagerons ensemble – pas seuls –, et non aux dépens des autres qui se noient. Nous sommes tous ensemble dans le même bateau – cette image ne me semble pas si mauvaise à ce stade.

Enfin, nous devons faire face à la montée du mouvement antimondialisation. C'est l'éléphant dans la salle sur lequel le monde ne peut plus se permettre de fermer les yeux. Ce mouvement, y compris le populisme xénophobe, découle principalement de la privation des droits que les populations ressentent face à la mondialisation économique, ce qui, dans de nombreux cas, conduit à ce que l'économiste britannique William Forster Lloyd appelle « la tragédie des biens communs ». De nombreux militants antimondialisation ne s'opposent pas à la mondialisation en général. Ils veulent simplement changer la situation chaotique actuelle, marquée par l'exclusion, l'aliénation, les violations des droits de la personne, le commerce déloyal et le développement qui est préjudiciable plutôt qu'avantageux pour de nombreux segments de la société.

Les conflits militaires et les changements climatiques extrêmes, qui sont tous deux à l'origine de ravages et de migrations massives, exacerbent la méfiance et le mécontentement croissants qui ont été incorporés à la rhétorique et aux actions antimondialistes. C'est pourquoi la Thaïlande promeut, telle une composante essentielle de ses politiques

de développement socioéconomique, une politique nationale et internationale axée sur l'humain. Il va sans dire que chaque nation, individuellement et collectivement, doit placer l'amélioration équilibrée des moyens de subsistance de sa population au premier rang de ses priorités. Nous devons encourager un modèle de développement qui vise à faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte. Il est du devoir de chaque gouvernement et de l'ONU d'élaborer et d'adopter une approche de la croissance qui donne une chance à l'ensemble de la population, et pas uniquement à quelques rares privilégiés. Agir autrement conduirait à l'effondrement de l'ordre économique et à une calamité généralisée.

La Thaïlande est à cheval sur deux vastes étendues marines – les océans Pacifique et Indien. Au fil du temps, notre pays a consciencieusement préservé sa centralité, tout en promouvant le partenariat par le régionalisme et le multilatéralisme. L'histoire nous a montré à maintes reprises que les grandes puissances sont en première ligne pour fixer les règles. L'histoire nous a également montré que les privilèges qui s'accompagnent d'une grande force ont des limites. Plus important encore, les privilèges entraînent des responsabilités et une obligation de rendre des comptes encore accrues.

Si l'on ne tient pas dûment compte des leçons que l'histoire nous a enseignées, nous resterons pris au piège du cercle vicieux qui, à l'origine, a donné naissance à l'institution qu'est l'ONU. Nous devons, pour les générations futures, éviter que l'histoire ne se répète. La Thaïlande s'efforce de jouer son rôle à cette fin, et nous sommes certains que nous ne sommes pas les seuls. Nous aimons également à penser que c'est là la raison pour laquelle nous sommes réunis dans cette salle aujourd'hui. Si nous ne nous inspirons pas de l'histoire pour nous comporter différemment, tout sera perdu, y compris notre avenir collectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République démocratique du Timor-Leste, S. E. M. Dionisio da Costa Babo Soares.

M. Soares (Timor-Leste) (*parle en portugais; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Tout d'abord, permettez-moi Monsieur le Président, de vous féliciter, au nom de la République démocratique du Timor-Leste, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session. Nous sommes convaincus que votre leadership,

Monsieur, guidera la session dans une direction positive. Je tiens également à exprimer notre gratitude et nos félicitations à votre prédécesseure, S. E. M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés, pour la manière dont elle a dirigé la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, ainsi que pour les progrès réalisés dans les engagements pris.

Notre délégation vous sait gré et se félicite, Monsieur le Président, du thème que vous avez choisi pour la présente session. Aussi bien ce thème que les priorités fixées pour la session reflètent les grands défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, à savoir l'élimination de la pauvreté, le respect des droits de la personne, l'inclusion, la prévention des conflits et les changements climatiques.

Nous sommes profondément reconnaissants au Secrétaire général António Guterres d'avoir convoqué le Sommet Action Climat 2019 et d'avoir attiré l'attention du monde sur la grave crise que traverse l'humanité. Comme tous les autres petits États insulaires en développement, le Timor-Leste se ressent des effets des changements climatiques, notamment sur nos zones côtières et sur notre production agricole, du fait de saisons sèches de plus en plus longues, ainsi que dans la destruction causée par des catastrophes naturelles intenses.

Nous devons sauver notre planète des effets des changements climatiques et du réchauffement de la planète. Malheureusement, à ce jour, nous n'avons pas suffisamment modifié notre comportement pour prévenir les changements climatiques sur notre planète. Cependant, nous sommes convaincus que, si nous travaillons ensemble pendant les quelques années qu'il nous reste, nous pourrions faire en sorte que la température moyenne de la Terre n'augmente pas de plus de 1,5° C. Et, bien que nos émissions soient inférieures à 0,003 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, le Timor-Leste est déterminé à contribuer aux efforts mondiaux d'atténuation en promouvant des énergies renouvelables telles que l'hydroélectricité, le solaire ou la biomasse.

Le Gouvernement de mon pays s'emploie actuellement à élaborer des politiques, lois et réglementations sur les changements climatiques, notamment des politiques de gestion des risques de catastrophe et une loi sur les énergies renouvelables. De plus, dans d'autres secteurs relatifs à l'atténuation, nous œuvrons à conserver nos forêts et à promouvoir l'agriculture biologique. En matière d'adaptation,

le Timor-Leste a élaboré un plan d'action national d'adaptation et ses priorités sont déjà en cours de mise en œuvre aux échelons local et communautaire. Nous appelons tous les pays, en particulier les grands émetteurs, à adopter eux aussi les mesures nécessaires pour enrayer le réchauffement de la planète.

Il y a quatre ans, nous avons adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il nous reste un peu plus de 10 ans pour parvenir à la transformation nécessaire en mettant en œuvre les objectifs de développement durable. Malheureusement, nos progrès sont insuffisants pour atteindre certaines des cibles dont sont assortis les objectifs. Les inégalités persistent, de même que la pauvreté. Nous nous associons pleinement à la décennie d'action pour la mise en œuvre du Programme 2030 et de ses priorités fondamentales, à savoir l'élimination de la pauvreté et la promotion de l'égalité et de sociétés pacifiques, inclusives et justes.

L'élimination de la pauvreté est notre principal objectif; c'est pourquoi elle fait partie intégrante de notre Plan de développement stratégique, visant l'établissement de programmes à court, moyen et long terme pour mettre en œuvre et renforcer le développement social, économique et infrastructurel et pour transformer les cadres institutionnels. Nous continuerons donc à améliorer nos conditions pour créer des possibilités d'investissement et diversifier notre développement socioéconomique, en particulier dans les domaines de l'éducation, des soins de santé, de la réduction de la mortalité, de la nutrition infantile et de la création d'emplois pour les jeunes. Grâce à cette stratégie nationale, nous espérons éliminer la pauvreté et le chômage et, par là-même, libérer notre peuple.

En ce qui concerne la préservation de l'environnement, y compris la conservation des ressources marines, le Timor-Leste a adopté une politique « zéro plastique », qui ne représente qu'un pan de nos campagnes nationales contre la pollution. Nous sommes également en train de mettre sur pied une usine de recyclage du plastique qui permettra à notre pays de devenir neutre en plastique. Nous disposons de deux zones marines protégées qui couvrent plus de 586 kilomètres carrés de nos eaux territoriales. Nous avons la chance d'avoir une grande biodiversité marine et un couloir de migration des cétacés, dont la protection fait partie intégrante de notre politique en matière de tourisme et d'économie bleue. La deuxième Conférence sur les océans, qui se tiendra à Lisbonne l'an prochain, et la Décennie des Nations Unies pour

les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) nous donneront l'occasion d'évaluer les progrès réalisés sur la voie de l'objectif 14 et la poursuite de nos efforts pour protéger les océans.

Mon pays reconnaît et appuie pleinement les négociations bilatérales en cours sur la biodiversité dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Nous espérons qu'elles aboutiront à un consensus collectif et qu'un instrument international juridiquement contraignant sera adopté pour veiller à la répartition des bénéfices du patrimoine commun de l'humanité.

Nous sommes également réunis au Siège de l'ONU, à New York, dans l'intérêt de la paix, de la stabilité et de la sécurité internationales. La délégation de Timor-Leste est consciente que la communauté internationale poursuit ses efforts pour trouver des solutions aux questions de la Palestine, du Sahara occidental, de la Syrie, du Yémen, de la péninsule coréenne et, nous l'espérons, à d'autres conflits également.

En ce qui concerne la péninsule coréenne, nous félicitons la Corée du Nord et les États-Unis d'avoir engagé un dialogue politique pour parvenir à la paix. Nous espérons que ce dialogue se poursuivra et contribuera à garantir la paix, la sécurité et la stabilité et à réduire les tensions nucléaires dans la région.

Le Timor-Leste réaffirme en outre son appui à la solution des deux États pour ce qui est de la question de Palestine et appelle la communauté internationale à redoubler d'efforts en vue de trouver une solution juste, pacifique et durable permettant à la Palestine de devenir un État à part entière.

La troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, proclamée par l'Assemblée générale, prendra fin en 2020. Depuis l'indépendance de Timor-Leste en 2002, aucune solution n'a été trouvée pour décoloniser les 17 autres territoires non encore autonomes. Nous saluons les efforts que déploie l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, M. Horst Köhler. Nous espérons que les discussions reprendront après la nomination d'un nouvel Envoyé personnel et qu'on trouvera une solution politique et juridique pour permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination.

Le Timor-Leste reste préoccupé par le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba depuis plus de six décennies, qui a eu des graves conséquences sur la population et le développement de ce pays. Par conséquent, le Timor-Leste appuie fermement la

levée de ce blocus économique, commercial et financier et s'oppose à toutes les mesures extraterritoriales.

Pour ce qui est de la Syrie, nous espérons que l'accord auquel sont parvenus le Gouvernement et les représentants de l'opposition au sujet de la mise en place d'une commission constitutionnelle produira des résultats et permettra de mettre fin à une guerre qui a infligé de terribles souffrances à la population civile, en particulier aux enfants et aux femmes.

Je saisis cette occasion pour informer brièvement l'Assemblée générale de la situation dans mon pays. Notre jeune démocratie continue de se renforcer. Le Timor-Leste est un petit pays déterminé, qui continue d'œuvrer à son édification. Nous avons organisé plusieurs élections, ce qui confirme notre évolution. En tant que pays démocratique et pacifique, le Timor-Leste reste engagé à édifier un État fondé sur la primauté du droit et la bonne gouvernance, à renforcer les institutions publiques, à promouvoir les droits de la personne et l'égalité des sexes, et à lutter contre la pauvreté.

Tout récemment, à Dili, notre Premier Ministre, M. Taur Matan Ruak, et le Premier Ministre australien, M. Scott Morrison, ont conclu le processus de délimitation de nos frontières maritimes en échangeant des notes relatives à la ratification du traité sur les frontières maritimes.

L'égalité et la parité des sexes sont des objectifs fondamentaux de Timor-Leste. Nous avons fait des progrès considérables en matière de participation politique des femmes, étant donné que 38 % de nos parlementaires sont des femmes. Nous avons adopté un plan d'action pour lutter contre la violence fondée sur le genre, assorti d'un programme intégré d'assistance aux victimes. Nous avons également lancé des programmes d'autonomisation économique et des campagnes de sensibilisation. Par ailleurs, nous avons adopté un plan d'action relatif à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. La célébration du vingt-cinquième anniversaire du Programme d'action de Beijing sera l'occasion d'évaluer conjointement les progrès accomplis et de recenser les obstacles et les difficultés rencontrés dans sa mise en œuvre.

Le Timor-Leste continue d'entretenir des liens de coopération solides et privilégiés avec nos voisins les plus proches, l'Indonésie et l'Australie. Nous avons renforcé nos relations non seulement avec ces pays, mais également avec tous les membres de l'Association

des Nations d'Asie du Sud-Est, et nous attendons patiemment une décision concernant notre demande d'adhésion à l'Association. Nous maintenons également des relations privilégiées d'amitié et de coopération avec les pays de la Communauté des pays de langue portugaise, dont nous sommes fiers d'être membre. Nous sommes certains que la langue portugaise, parlée par près de 268 millions de personnes dans le monde, sera la prochaine langue officielle de l'Organisation des Nations Unies.

Le Timor-Leste continue de promouvoir la consolidation de la paix et l'édification de l'État en partageant avec les États membres du Groupe g7+ son expérience en matière de réconciliation, de justice, de solidarité et d'assistance technique en matière d'élections. Le g7+ est une enceinte intergouvernementale constituée de pays sortant d'un conflit ou en situation de conflit. Nous espérons qu'au cours de la présente session de l'Assemblée générale, le g7+ obtiendra le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale, et nous demandons à tous les États Membres d'accéder à cette demande. Le Timor-Leste est également engagé et disposé à fournir des contingents ou du personnel de police aux opérations de maintien de la paix.

Le 30 août, nous avons célébré le vingtième anniversaire du référendum de 1999, organisé par l'Organisation des Nations Unies. La semaine dernière, le 27 septembre, nous avons célébré le dix-septième anniversaire de notre admission à l'ONU en tant qu'État Membre à part entière. Nous entretenons une relation historique avec l'ONU, qui occupe à jamais une place très spéciale dans nos cœurs et dans la mémoire collective des Timorais.

Pour terminer, je voudrais souligner que le Timor-Leste reste un exemple de ce que l'ONU fait de mieux - régler les conflits et maintenir la paix et un ordre international fondé sur des règles - lorsque ses États Membres unissent leurs efforts. Cinq sommets de haut niveau - le forum politique de haut niveau pour le développement durable, la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle, le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, l'examen de haut niveau des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement et le Sommet sur l'action pour le climat - nous ont alertés sur les énormes défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, qui exigent une action collective, de la coopération, des efforts conjoints et une volonté politique et une solidarité renouvelées pour permettre

à tous nos citoyens, notamment les femmes, les enfants et les personnes âgées, de bénéficier de la promesse faite dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de vivre dans la dignité et la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de la République populaire démocratique de Corée, M. Kim Song.

M. Kim Song (République populaire démocratique de Corée) (*parle en coréen; texte anglais fourni par la délégation*) : Au nom de la délégation de la République populaire démocratique de Corée, je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session. J'exprime l'espoir que sous votre direction avisée, Monsieur le Président, la présente session sera couronnée de succès.

La présente session de l'Assemblée générale se tient à un moment où l'intérêt et les revendications en faveur de la paix et du développement dans le monde s'intensifient plus que jamais au niveau international. La paix et le développement – une aspiration partagée à notre époque – constituent les piliers de l'action de l'ONU et les principaux objectifs de toutes ses activités. Malgré les efforts déployés par un grand nombre d'États Membres de l'ONU, la paix et le développement continuent de se heurter à de graves défis résultant de la violation flagrante, au plan international, des principes du respect de la souveraineté et de l'égalité souveraine des États consacrés par la Charte des Nations Unies.

L'unilatéralisme, qui privilégie le recours à la force, donne lieu à des violations de la souveraineté de nombreux pays et à des tensions généralisées dans les relations internationales, ce qui met en danger la paix et le développement. Le Conseil de sécurité, à qui a été confiée la responsabilité importante du maintien de la paix et de la sécurité internationales, a été réduit à un outil au service des intérêts stratégiques d'un pays qui impose des sanctions, exerce des pressions et vise à changer les régimes en place dans certains pays, au mépris total de la justice internationale.

Compte tenu de la situation internationale qui a prévalu au cours de l'année écoulée, l'ONU doit encore renforcer son rôle. La réalité du moment, à savoir que les principes de respect de la souveraineté et de l'égalité souveraine sont violés de manière flagrante, est une leçon qui donne à réfléchir : la paix et la sécurité

véritables ne peuvent être instaurées que lorsque les États possèdent une grande force qui leur est propre.

Dans son discours politique historique prononcé en avril, le camarade Kim Jong Un, Président de la Commission des affaires publiques de la République populaire démocratique de Corée, a fait avancer les tâches centrales du pays au stade actuel de consolidation des fondements matériels du socialisme en concentrant tous ses efforts sur le renforcement de l'économie et sur la mise au point d'un moyen clair et raisonnable d'assurer la paix dans la péninsule coréenne. La situation actuelle, marquée par une recrudescence des actes hostiles contre notre pays, exige que nous hissions plus haut les bannières de l'autosuffisance et de l'autonomie afin de consolider le socialisme. Nous disposons de bases solides pour une économie autosuffisante, de forces scientifiques et techniques fiables et d'une tradition inestimable d'autonomie, qui sont nos ressources stratégiques les plus précieuses, et nous ne les échangerions contre rien au monde. Sous la direction chevronnée du camarade Kim Jong Un, Président de la Commission des affaires publiques, notre peuple s'emploie désormais avec dévouement à surmonter résolument les difficultés et à relever les défis, ainsi qu'à glorifier notre République en tant que pays indépendant et puissant - un pays du peuple, dont les idéaux sont pleinement réalisés.

La clef de la consolidation de la paix et de la stabilité et de la réalisation du développement dans la péninsule coréenne réside dans la mise en œuvre intégrale de la déclaration conjointe de la République populaire démocratique de Corée et des États-Unis, convenue et adoptée lors du sommet et des pourparlers historiques entre les deux pays qui ont eu lieu à Singapour en juin 2018. Plus d'un an s'est écoulé depuis l'adoption de la déclaration conjointe du 12 juin de la République populaire démocratique de Corée et des États-Unis. Toutefois, les relations entre les deux pays n'ont que peu progressé jusqu'à présent, et la péninsule coréenne reste confrontée à un cercle vicieux de tensions accrues qui est entièrement imputable aux provocations politiques et militaires des États-Unis, qui recourent à leur politique hostile et anachronique contre la République populaire démocratique de Corée.

Dans son discours politique historique, le camarade Kim Jong Un, Président de la Commission des affaires publiques, a déclaré que les États-Unis devaient mettre de côté leur méthode de calcul actuelle et nous en proposer une nouvelle, et que nous attendrions

patiemment une décision courageuse de leur part. En supposant que les États-Unis ont eu suffisamment de temps pour mettre au point une méthode de calcul qu'ils peuvent partager avec nous, nous avons exprimé notre volonté d'avoir une discussion approfondie avec eux sur les questions dont nous avons débattu jusqu'à présent. En fonction des résultats, les négociations entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis peuvent devenir un moment opportun à saisir ou précipiter une crise.

L'historique Déclaration de Panmunjom pour la paix, la prospérité et la réunification de la péninsule coréenne, qui, lorsqu'elle a été soumise à l'Assemblée générale, il y a tout juste un an, a été bien accueillie par nos amis du Nord, du Sud et d'outre-mer, ainsi que par la communauté internationale, est maintenant au point mort et n'a même pas atteint la phase principale de sa mise en œuvre. Cela peut s'expliquer par le double jeu des autorités sud-coréennes, qui, tout en mettant en scène une poignée de main pacifique devant les peuples du monde entier, ont introduit en coulisses des armes offensives ultramodernes et organisé des exercices militaires conjoints avec les États-Unis ciblant la République populaire démocratique de Corée.

L'introduction des armes offensives les plus récentes et les exercices militaires conjoints des États-Unis et de la Corée du Sud ciblant la République populaire démocratique de Corée constituent des violations flagrantes et des obstacles à la mise en œuvre des accords militaires énoncés dans la Déclaration de Panmunjom, dans laquelle les deux parties ont convenu de cesser complètement tout acte hostile entre elles et de s'abstenir de mettre sur pied des forces armées. L'amélioration des relations intercoréennes ne sera possible que lorsque les autorités sud-coréennes mettront fin à leur culte de la grande Puissance et à leur politique de dépendance vis-à-vis de forces étrangères qui empiètent sur les intérêts communs de la nation, et lorsqu'elles assumeront leur responsabilité envers leur nation en appliquant de bonne foi les déclarations intercoréennes existantes.

Le thème du débat général de la présente session, « Dynamiser les efforts faits au niveau multilatéral en faveur de l'élimination de la pauvreté, d'une éducation de qualité, de l'action climatique et de l'inclusion », reflète les points les plus essentiels des objectifs de développement durable que les États Membres de l'ONU doivent atteindre d'ici à 2030. Désormais, le Gouvernement et le peuple de la République populaire

démocratique de Corée s'emploient activement à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à réaliser les objectifs de développement durable en œuvrant d'arrache-pied pour édifier un pays socialiste puissant, pour porter bien haut la bannière de l'autonomie et pour présenter à l'Organisation des Nations Unies, en 2020, le premier rapport national volontaire du pays sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Il faut prendre en permanence des mesures concrètes pour appuyer activement les pays en développement dans leurs efforts de développement durable en renforçant le rôle de l'ONU et celui d'autres organisations du système des Nations Unies dans les domaines économique et social. Il est essentiel que tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies créent un environnement pacifique dans lequel il sera possible de mettre en œuvre le Programme 2030 et de réaliser les objectifs de développement durable.

De ce point de vue, ma délégation exprime son plein appui et sa solidarité au Gouvernement et au peuple syriens qui s'emploient sans relâche à récupérer le Golan arabe syrien occupé par Israël, à défendre leur souveraineté nationale contre les complots destructeurs et subversifs des forces hostiles et à garantir leur intégrité territoriale. Nous rejetons catégoriquement l'application de la loi Helms-Burton et le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les forces hostiles, et nous appuyons sans réserve les efforts du peuple cubain pour œuvrer énergiquement à la construction de son économie et de son système de défense nationale. Nous appuyons également les activités extérieures dynamiques engagées par le Parti communiste cubain et le Gouvernement cubain pour étendre et développer leurs relations extérieures. Dans le même ordre d'idées, nous apportons notre appui indéfectible et nous exprimons notre solidarité au Gouvernement et au peuple vénézuéliens, qui luttent pour préserver leur souveraineté.

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour exprimer sa sincère gratitude aux délégations des nombreux pays qui n'ont eu de cesse d'appuyer et d'encourager la République populaire démocratique de Corée et qui ont constamment veillé à la paix et au développement dans la péninsule coréenne. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée développera et renforcera les liens d'amitié et de coopération avec tous les pays du monde qui affichent une attitude amicale en respectant notre souveraineté.

Nous travaillerons main dans la main avec toutes les forces pacifistes du monde pour établir un régime de paix durable dans la péninsule coréenne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de la République islamique d'Afghanistan, M. Hamdullah Mohib.

M. Mohib (Afghanistan) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de me trouver devant cette prestigieuse tribune aujourd'hui pour représenter mes compatriotes, femmes et hommes, et pour m'adresser à mes collègues et partenaires à l'Assemblée générale.

Je suis d'autant plus fier aujourd'hui qu'il y a à peine deux jours, quelque 3 millions d'Afghans, confrontés à la menace du terrorisme, ont risqué leur vie pour voter lors de la quatrième élection présidentielle de notre jeune démocratie. Parmi les personnes qui ont voté, il y avait des hommes et des femmes, des personnes très âgées, certaines votant peut-être pour la dernière fois, des personnes très jeunes, qui ont voté pour la toute première de nombreuses fois, des personnes handicapées, pour qui le trajet a été plus long et plus fatigant, ainsi que des personnes qui se sont déplacées alors que les Talibans leur avait coupé les doigts lors des scrutins précédents. Nous n'avons pas seulement voté pour un président, mais aussi pour la démocratie. Nous avons voté pour notre constitution. Nous avons voté pour la liberté et la souveraineté. Nous avons voté pour la prospérité et le renforcement des liens. Nous avons voté pour la paix. Nous avons voté pour la République islamique d'Afghanistan. Je félicite mes compatriotes afghans d'avoir exercé leur droit de vote.

Je remercie également de tout cœur les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes, qui ont protégé ce droit avec courage et professionnalisme. Quelque 70 000 de nos courageux soldats ont assuré la protection des citoyens durant cet événement historique. Grâce à leur professionnalisme, la plupart des attaques – et toutes les attaques qui visaient à infliger des pertes massives aux civils – ont été évitées.

Je félicite et remercie également mes concitoyens du monde entier. La communauté internationale, et en particulier les pays membres de l'OTAN, nous ont accompagnés au cours des deux dernières décennies. Alors que notre pays se relevait de la guerre, nous avons reconstruit et réimaginé un nouvel Afghanistan – un Afghanistan fondé sur les valeurs islamiques, les traditions afghanes et l'espoir de mettre derrière nous

pour toujours notre passé sanglant. Les membres de la communauté internationale ont beaucoup investi dans notre vision d'une démocratie afghane, sacrifiant même la vie de leurs propres compatriotes, hommes et femmes, depuis l'époque où ce n'était qu'une idée jusqu'à aujourd'hui, où ils peuvent constater que ces investissements ont été transformés en orientations politiques, en actions, en institutions, en principes et en êtres humains. Nous, les jeunes dirigeants afghans d'aujourd'hui, avons adopté les valeurs et les principes démocratiques, les principes sur lesquels l'ONU elle-même a été fondée.

Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session. Nous appuyons le large éventail d'objectifs que vous avez inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale : promouvoir la paix et la sécurité, renforcer l'égalité en matière d'éducation, éliminer la pauvreté et lutter contre les changements climatiques. Nous saluons également les efforts et le leadership de la Présidente sortante de l'Assemblée générale, M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés.

Il y a deux ans, S. E. le Président Mohammad Ashraf Ghani a pris la parole à cette tribune lors de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale, et a parlé de l'incertitude à laquelle était confrontée la communauté internationale face à des questions que nous devons affronter ensemble pour trouver des solutions (voir A/72/PV.6). Depuis lors, les Afghans ont créé un peu plus de certitude dans notre région du monde. Nous avons confirmé notre engagement en faveur de la démocratie et de la paix. Les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes se sont avérées être une institution solide et professionnelle, capable de protéger notre processus démocratique, et la communauté internationale a pris fermement position en solidarité avec le peuple afghan et son gouvernement.

Mais l'incertitude plane toujours du fait de ceux qui font obstacle à la paix. Aux Talibans et à leurs commanditaires étrangers, je transmets ce message du peuple afghan : joignez-vous à nous dans la paix, sinon nous continuerons à nous battre. Comme l'a dit ma collègue, l'Ambassadrice Adela Raz, à l'ONU la semaine dernière, c'est un combat que nous pouvons gagner.

Aujourd'hui, je représente mon peuple non seulement parce que c'est mon devoir, mais aussi parce que, comme la grande majorité de mes concitoyens – environ 60 % –, j'ai passé trois décennies et demie de ma vie dans un contexte de guerre. Mes

collègues, l'Ambassadrice Adela Raz et l'Ambassadrice Roya Rahmani, qui nous représente à Washington, font également partie de cette génération née et élevée en temps de guerre. Nous sommes le nouvel Afghanistan.

L'Afghanistan est aujourd'hui plus que jamais un pays déterminé et défini par les attentes de sa jeunesse. Les possibilités que nous ont offertes les gains des 20 dernières années nous ont permis de transformer l'espoir en quelque chose de beaucoup plus puissant : la conviction. Nous sommes convaincus de notre capacité à instaurer la paix que nous avons attendue toute notre vie. Nous avons déjà pris de nombreuses mesures, mais nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir. La prochaine étape nous appartient, à nous, les Afghans. Quelle que soit l'issue des élections présidentielles, une chose est claire : la paix est et restera la priorité du Gouvernement, renforcée désormais par le mandat que nous a confié le peuple afghan.

La prochaine étape sur la voie de la paix sera franchie par les Afghans, tout comme la première étape l'a été. En février 2018, le Président Ashraf Ghani a adressé une offre de paix inconditionnelle aux Taliban, offre qui est toujours valable aujourd'hui. En juin 2018, l'impensable s'est produit – un cessez-le-feu national de trois jours pendant les fêtes de l'Eïd. Ces trois jours ont suscité chez les Afghans une incroyable foi dans le fait que la paix est possible, et ont prouvé que le Gouvernement avait la capacité de négocier directement la paix avec nos ennemis. En novembre 2018, le Président Ghani a présenté la feuille de route du Gouvernement pour la paix et a annoncé la création d'une équipe de négociation. Au début de 2019, l'Afghanistan a poursuivi son cheminement vers la paix en lançant des consultations nationales avec le peuple afghan.

Dans ce contexte, je voudrais rendre hommage aux femmes afghanes, qui ont été le premier groupe de citoyens afghans à s'unir au niveau national autour du programme pour la paix. En février, 15 000 femmes de l'ensemble des 34 provinces ont été consultées sur ce qui serait acceptable pour elles dans un accord de paix, et 3 000 d'entre elles se sont réunies à Kaboul pour appuyer ce programme.

En avril, le Gouvernement afghan a organisé à l'échelle nationale une jirga consultative historique sur le thème de la paix, qui a énoncé les exigences de la population pour un accord de paix. Chacune de ces initiatives a constitué une étape importante du processus en cours dirigé par les Afghans, qui vise à instaurer une paix inclusive, durable et digne pour tous les Afghans.

Alors que nous nous préparons à passer à l'étape suivante de ce processus, nous nous engageons à respecter les principes d'inclusion, de durabilité et de dignité. Le peuple afghan a exigé un cessez-le-feu pour mettre fin immédiatement aux effusions de sang. Il a également exigé que des pourparlers aient lieu entre les Afghans et que la République islamique soit préservée en tant que fondement de notre État-nation. Nous voulons non seulement préserver les gains que nous avons obtenus, mais aussi maintenir les bases qui nous permettront de les consolider davantage.

Tout au long de ce processus, nous avons salué et apprécié l'aide de nos partenaires internationaux. Cette aide est conforme à nos principes de consolidation de la paix et appuie le processus de paix dirigé et contrôlé par les Afghans. La paix est notre objectif commun, et les terroristes sont notre ennemi commun. Nous ne devons pas précipiter la réalisation de cet objectif, au risque de renforcer notre ennemi. Je tiens à remercier nos amis et partenaires internationaux qui ont appuyé nos efforts de paix, notamment les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne, l'Allemagne, la Norvège, le Royaume d'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, l'Indonésie et l'Ouzbékistan, entre beaucoup d'autres.

Aujourd'hui, les Afghans se battent aux premières lignes du terrorisme mondial afin que d'autres puissent maintenir la paix dans leurs foyers et sur leurs terres. Mais la paix n'est pas un état permanent. La paix doit être entretenue et réévaluée régulièrement par des partenaires qui partagent les mêmes valeurs, alors même que les lignes de fracture entre la guerre et la paix dans le monde évoluent. Les terroristes que les soldats afghans tiennent à distance aujourd'hui représentent une menace pour nous tous.

Le terrorisme est une idée tout autant qu'une forme de violence. Nous devons continuer à travailler ensemble pour faire disparaître les idéologies qui soutiennent le terrorisme, où qu'elles existent. L'approche de tolérance zéro qui a été réclamée à maintes reprises ne doit plus être un sujet de discussion, mais devenir un point d'action. Nous avons besoin d'une coopération institutionnelle accrue. Nous avons besoin d'une action plus décisive dans la région.

Une approche renforcée de la sécurité collective doit tenir compte de l'interdépendance des activités criminelles transnationales dans leur ensemble, en vue d'endiguer le flux et le recrutement des combattants terroristes ainsi que les ressources qui leur permettent de continuer d'être mortelles. La lutte contre le

terrorisme est le fondement de notre partenariat crucial avec les États-Unis et nos partenaires de l'OTAN – un partenariat auquel l'Afghanistan demeure fermement attaché. Je rends hommage à tous les militaires qui ont perdu la vie, ainsi qu'à leurs familles, y compris nos vaillantes Forces nationales de défense et de sécurité afghanes et les partenaires qui ont combattu à nos côtés, notamment les 2 438 soldats des États-Unis et tous ceux qui nous ont soutenus et ont fait le sacrifice ultime. Nous, les Afghans, n'oublierons jamais leurs sacrifices, et nous les remercions d'avoir été à nos côtés.

Comme l'ont montré les débats de l'Assemblée générale, le terrorisme et les conflits ne sont que quelques-unes des nombreuses menaces actuelles. Les effets néfastes des changements climatiques et de la crise humanitaire mondiale sont également des défis prioritaires auxquels nous sommes confrontés quotidiennement en Afghanistan. Ces défis ne pourront être relevés qu'en renouvelant l'ampleur et la portée de la coopération internationale. Nous devons regarder au-delà du prisme des intérêts individuels si nous voulons relever ces défis et concrétiser les objectifs de développement durable. L'Afghanistan a investi dans la réalisation de ces objectifs, en les alignant sur son propre programme national de développement – les objectifs de développement durable de l'Afghanistan. Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre national de paix et de développement de l'Afghanistan et dans nos programmes prioritaires nationaux.

Avec une économie essentiellement agricole, l'Afghanistan a considérablement subi les effets négatifs des changements climatiques. Pour notre peuple, la sécheresse prolongée est une question de vie ou de mort, poussant bon nombre de personnes à quitter leurs maisons et les plongeant dans l'extrême pauvreté. Les changements climatiques sont un problème contre lequel nous luttons encore pour trouver des solutions à long terme, tout en apportant une aide humanitaire immédiate aux personnes touchées. Le Sommet sur l'action pour le climat qui s'est tenu la semaine dernière a rappelé qu'il est urgent de trouver de nouvelles mesures pour atténuer les effets de cette menace. Nous poursuivrons ces discussions importantes à la prochaine session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra au Chili en décembre.

Je voudrais conclure par un message tourné vers l'avenir et reposant sur la promesse de l'Organisation des Nations Unies. Le chemin

parcouru par l'Afghanistan pour sortir des décombres et progresser régulièrement témoigne de l'importance de la coopération internationale et multilatérale. Cette année, l'Afghanistan a célébré le centenaire du rétablissement de sa pleine souveraineté. Au cours des deux dernières décennies, l'ONU nous a aidés à bâtir notre démocratie. Nous avons maintenant confiance en ses fondements solides et nous continuons de progresser vers l'autosuffisance, la prospérité et la paix. Le nouvel Afghanistan continue de se transformer en un centre de coopération, de connectivité et de développement dans notre région. Les initiatives menées par les Afghans, telles que le Processus d'Istanbul « Au cœur de l'Asie » et la Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan, rapportent déjà des dividendes économiques, ouvrant de nouvelles frontières au commerce et à la circulation des marchandises, des personnes et des idées dans toute l'Asie centrale et du Sud. Nous pouvons maintenant dire que la démocratie afghane est une réussite qui n'appartient pas seulement aux Afghans, mais à tous à l'ONU.

Le temps est le témoin de nos progrès, mais il reste pour nous une source d'agonie. La mort de chacun de nos compatriotes est une souffrance pour les Afghans. Nous déplorons chaque instant qui emporte avec lui une vie afghane. Notre mission est maintenant d'instaurer une paix qui puisse mettre fin aux souffrances de tous les Afghans. Ce n'est que lorsque nous aurons la paix que tous les Afghans pourront profiter des libertés et des possibilités qu'offre la démocratie, dont l'édification nous a tant coûté. Et aucun Afghan ne pourra vraiment vivre dans la paix et en liberté tant que tous les Afghans ne vivront pas dans la paix et en liberté. Nous vivons et travaillons pour qu'advienne ce jour – un jour qui viendra grâce à nos efforts et à la solidarité de nos amis et partenaires internationaux. Ce jour ne représente plus pour nous un espoir, mais une certitude.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de la République togolaise, M. Kokou Kpayedo.

M. Kpayedo (Togo) : Je voudrais de prime abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre brillante élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session. Tout en vous assurant du soutien de mon pays, je vous souhaite un plein succès dans la mise en œuvre des priorités de votre mandat. Il me plaît également de saisir cette occasion pour remercier votre prédécesseure, Mme Maria Fernanda Espinosa, pour la qualité du travail abattu et les progrès

engrangés par l'Organisation au cours de son mandat. Je voudrais aussi renouveler, au nom du peuple togolais, notre profonde gratitude au Secrétaire général António Guterres pour son engagement constant en faveur de la paix et la sécurité dans un monde en proie à des soubresauts multiformes.

Le multilatéralisme et la mutualisation des efforts et des expériences apparaissent aujourd'hui, non plus comme une option qui s'offre à la communauté des États, mais plutôt comme des impératifs indispensables pour l'atteinte de nos objectifs. Aujourd'hui, les responsabilités de l'Organisation sont de plus en plus nombreuses et ses défis, multidimensionnels et davantage complexes. Pour des actions plus efficaces, nous devons donc nous faire à l'idée qu'il n'y a pas d'alternative à l'action collective et à la solidarité. De toute évidence, l'ampleur et l'acuité des nouveaux défis, nourris et entretenus par les guerres, les crises sociopolitiques, la pauvreté, l'exclusion, la dégradation de l'environnement et les effets des changements climatiques, nous invitent à une prise de conscience immédiate et à des actions concrètes, concertées et pragmatiques. C'est pourquoi je note, avec satisfaction, que le thème retenu pour la présente session de l'Assemblée générale, notamment « Dynamiser les efforts faits au niveau multilatéral en faveur de l'élimination de la pauvreté, d'une éducation de qualité, de l'action climatique et de l'inclusion », répond parfaitement aux préoccupations du moment et reflète les valeurs qui sous-tendent notre entière adhésion à la Charte des Nations Unies.

En adoptant, il y a quelques années, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, nous nous sommes engagés résolument à faire en sorte que ce programme qui est, à ce jour, l'outil le plus ambitieux dont nous disposons pour faire progresser le bien-être de nos populations, ne soit pas un programme de plus. Je voudrais, à cet égard, réitérer la pleine adhésion de mon pays, le Togo, aux initiatives et mécanismes de mise en œuvre des différents plans stratégiques pour l'atteinte des objectifs de développement durable.

En effet, d'énormes efforts ont pu être consentis au plan national par le Gouvernement togolais afin de réduire la pauvreté et garantir que personne ne soit laissé pour compte d'ici à 2030. Dans cette optique et en cohérence avec le Programme 2030 des Nations Unies, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et la Vision 2020 de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), mon pays s'est doté d'un plan national de développement pour la période 2018-2022, qui

répond à l'agenda de l'émergence du pays. Ce plan est un document stratégique quinquennal qui repose sur les bases essentielles du développement, notamment économique, social et environnemental.

À travers les trois axes stratégiques du Plan national de développement, le Togo ambitionne de devenir un pays à revenu intermédiaire, économiquement, socialement et démocratiquement solide et stable, solidaire et ouvert sur le monde. Cela se traduit déjà par les efforts qui visent à mettre en place un hub stratégique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région ouest-africaine, et à développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives tout en consolidant le développement social et les mécanismes d'inclusion. En somme, le Plan national de développement, dont le projet phare repose sur des choix rationnels intégrant l'ensemble des 17 objectifs de développement durable, vise à transformer structurellement l'économie togolaise pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être individuel.

Ainsi, outre la mise en place accélérée des infrastructures routières, portuaires, aéroportuaires et agricoles, mon pays avec détermination poursuit, sur le plan éducatif, sa politique d'instauration de la gratuité de l'éducation primaire, lancée depuis 2008, la mise en œuvre d'un programme élargi de cantines scolaires et l'instauration d'une assurance maladie dénommée « School Assur » dont bénéficient plus de 2 millions d'élèves. Cette politique a favorisé l'augmentation du taux de scolarité, surtout au niveau de la jeune fille. Ainsi, à travers sa stratégie gouvernementale en matière d'éducation pour la période 2014-2025, le Togo compte atteindre une éducation primaire universelle d'ici 2022 et étendre le préscolaire dans les milieux ruraux et pauvres, l'objectif ultime étant de satisfaire aux exigences d'une éducation de qualité au Togo et de réduire sensiblement le taux d'analphabétisme.

Au moment où nous adoptons cet important programme en 2015, nous savions pertinemment que la réalisation de nos engagements en matière de développement dépendrait de la capacité de la communauté internationale à mobiliser les financements nécessaires. Il apparaît alors impérieux de promouvoir davantage la coopération et la solidarité internationales afin de mettre en place des partenariats innovants, porteurs de progrès à l'échelle internationale. C'est le lieu de saluer le Programme d'action issu de la

troisième Conférence internationale sur le financement du développement qui reste un cadre privilégié de mobilisation des moyens financiers susceptibles de faire avancer, de façon tangible, le processus de réalisation des objectifs de développement durable. Il urge donc de nous engager définitivement dans la mise en œuvre de ce programme d'action et de tirer le maximum de profit des mécanismes pertinents qu'il offre. À cet égard, une attention particulière doit être accordée aux pays les moins avancés et à l'ensemble des pays en situation de vulnérabilité qui sont en marge des échanges mondiaux. Nous devrions saisir le multilatéralisme comme une chance pour une coopération économique et commerciale internationale agissante, porteuse d'espoir pour la communauté humaine que nous formons.

Je voudrais ainsi me réjouir des efforts continus d'intégration déployés dans le cadre de l'Union africaine et des communautés régionales du continent, depuis l'adoption de l'Agenda 2063 qui vise une transformation structurelle de l'Afrique. Mon pays se félicite à ce titre du lancement par l'Union africaine, le 30 mai dernier à Niamey, de la Zone de libre-échange continentale africaine, un des 14 projets phares de l'Agenda 2063 de l'Union africaine qui a pour objectifs d'accélérer l'industrialisation de l'Afrique, d'accroître le commerce intra-africain et de mettre en place des infrastructures de qualité. De même, a été mis en place un Marché unique du transport aérien africain qui répond au besoin pressant d'unifier le marché intérieur du transport aérien africain. Ce marché, dont le Togo est coordonnateur, stimulera d'énormes opportunités d'investissements transfrontaliers dans l'industrie de l'aviation et du tourisme, et offre une excellente occasion d'améliorer la connectivité entre les États membres. Au niveau sous-régional, il faut également saluer l'adoption du principe d'une monnaie commune de la CEDEAO comme facteur important d'accélération de l'intégration.

Outre l'amélioration du cadre juridique pour promouvoir la bonne gouvernance et l'accès à la santé, à l'éducation et au bien-être, la question des changements climatiques et la protection de l'environnement constitue une préoccupation majeure pour mon pays. Il appartient à toute la communauté internationale de démontrer combien la question des changements climatiques est indissociable de celle de la sécurité alimentaire et sanitaire, de la lutte contre la pauvreté, de la croissance économique et du développement humain. Il nous semble alors approprié de garantir des fonds pour aider les pays les plus vulnérables en vue de la préservation

de la biodiversité. C'est pourquoi il est impérieux pour la communauté internationale de trouver des solutions idoines pour les questions liées aux changements climatiques.

Mon pays voudrait réitérer ici son soutien et son engagement en faveur de l'Accord de Paris. À cet effet, il faut se féliciter de la tenue du Sommet sur l'action pour le climat, qui a eu lieu en prélude à ce débat. Nous espérons que les promesses faites au cours de ce sommet permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et d'atteindre leur neutralisation complète d'ici 2050. Mon pays insiste sur la nécessité de mieux doter le Fonds vert pour le climat pour mieux aider les États moins pollués et plus exposés aux changements climatiques à trouver les voies et moyens adéquats pour y faire face.

Notre monde actuel se trouve dans un contexte sécuritaire extrêmement volatil. La survivance des foyers de tensions, notamment en Afrique, au Proche et au Moyen-Orient, les questions émergentes telles que le terrorisme, l'extrémisme violent, les catastrophes naturelles et les changements climatiques, les tentations à la prolifération nucléaire, mettent en péril la paix et la sécurité internationales, sans lesquelles nos actions en faveur du développement ne peuvent prospérer. C'est pourquoi mon pays, épris des valeurs de paix et de coexistence pacifique, considère que nous avons tout à gagner à agir de façon concertée et avec une forte détermination pour juguler toutes ces crises.

L'année 2019 a été particulièrement éprouvante pour plusieurs pays marqués par la peur existentielle de la menace terroriste. Les attaques récurrentes de par le monde nous prouvent quotidiennement que ce mal rampant reste omniprésent. Cela nous impose une vigilance permanente et accrue. La région ouest-africaine n'a pas été épargnée. On a, en effet, enregistré plusieurs attaques au Mali, au Niger, au Nigéria, au Burkina Faso, au Bénin, etc. Le Togo, du fait de sa proximité avec les pays frontaliers durement frappés par le fléau terroriste, mesure l'ampleur de la menace et reste en alerte face à cette menace asymétrique. Aujourd'hui, la réponse togolaise à la menace terroriste s'inscrit dans une démarche préventive et proactive. C'est pourquoi le Togo a sollicité l'expertise du Bureau de lutte contre le terrorisme afin de l'aider à évaluer les risques que présente l'extrémisme violent. La visite dudit Bureau, qui a eu lieu à Lomé du 22 au 24 juillet, a permis de faire des recommandations et d'évaluer les besoins prioritaires en assistance technique. C'est le

lieu ici de remercier l'Organisation des Nations Unies pour leur appui hautement apprécié.

Mon pays reste convaincu que la propagation du fléau du terrorisme nous impose une coopération internationale renforcée, car sa complexité exclut une approche individuelle des États et exige plutôt une synergie d'action à travers une vision commune. Conscient de cette nécessité de coopération à l'échelon régional, le Gouvernement togolais soutient l'initiative d'Accra, prise conjointement avec le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali et le Niger en septembre 2017, dont l'objectif est justement de mutualiser et d'harmoniser les approches vis-à-vis de la menace terroriste.

Dans ce sens, il est impérieux de trouver des financements durables pour le Groupe de cinq pays du Sahel, qui constitue un cadre de coopération exemplaire en matière de lutte contre le terrorisme dans la sous-région ouest-africaine. Le retard constaté dans le processus d'opérationnalisation de cette force est fort préjudiciable à la paix et à la sécurité en Afrique. Nous nous associons à cet égard aux multiples appels à la mobilisation internationale pour permettre à cette force d'entrer en action et de contribuer à éradiquer ce mal tentaculaire qui pèse sur nos pays. C'est pourquoi mon pays salue d'ores et déjà la restructuration du pilier paix et sécurité de l'ONU et soutient fortement les actions initiées par le Secrétaire général visant à augmenter l'efficacité des opérations de maintien de la paix à travers des mandats plus précis et l'instauration d'une collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales.

Toutefois, il y a lieu de s'interroger sur la diminution des ressources financières allouées à ces opérations alors que les défis du maintien et de la consolidation de la paix se complexifient. Le Togo, un des principaux fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix, réitère son engagement à servir partout où la paix sera menacée en soutenant pleinement, d'une part, la politique de tolérance zéro des abus sexuels sur les théâtres d'opérations de maintien de la paix, et d'autre part, les Principes de Kigali.

On ne saurait le dire assez, les armes nucléaires et autres armes de destruction massive continuent de poser de sérieuses menaces à la paix et à la sécurité internationales. Mon pays, dont l'un des axes prioritaires de sa politique étrangère repose sur le désarmement général et complet, a toujours milité en faveur de l'utilisation du nucléaire exclusivement à des

fins civiles. C'est fort de ce choix que le Gouvernement togolais vient d'adopter, le 7 août dernier, un projet de loi sur l'utilisation sûre, sécurisée et pacifique de l'énergie nucléaire, conscient de ses applications positives, notamment dans les domaines de la santé, de l'agriculture, de l'industrie des rayonnements ionisants et autres.

Les flux migratoires internationaux s'intensifient, se diversifient et constituent, au regard de l'actualité, l'autre grand défi à relever. Poussés par des inégalités économiques croissantes, de plus en plus d'hommes et de femmes quittent leur pays d'origine pour rechercher sous d'autres cieux des perspectives de vie plus sûres ou meilleures. Le phénomène migratoire vire trop souvent au drame et attriste autant les populations que les gouvernants. Ceci pose d'énormes défis à la communauté internationale, qui doit rechercher des mécanismes pour une gestion collective et une coopération plus efficace entre les États. À cet égard, ma délégation se réjouit de l'adoption par l'Assemblée générale, le 19 décembre 2018, du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières issu de la Conférence intergouvernementale de Marrakech qui s'est tenue les 10 et 11 décembre 2018. Ce pacte historique, quoique juridiquement non contraignant, se présente comme une feuille de route utile pour une gestion plus efficace de cette grande crise de notre époque.

Notre communauté de destin nous engage à vaincre la tentation de céder facilement aux actions isolées et solitaires. Si notre but est effectivement de lutter efficacement contre la pauvreté et tous les autres maux dont souffre l'humanité afin de bâtir des sociétés plus inclusives et plus justes, nous devons consacrer nos efforts au renforcement des mécanismes multilatéraux tout en nous inspirant quotidiennement de cette sagesse africaine qui dit : « Seul on va plus vite, mais ensemble on va plus loin ».

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation du Canada, M. Marc-André Blanchard.

M. Blanchard (Canada) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur et un privilège de prendre la parole à l'occasion de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale. La portée et l'étendue des délibérations tenues au cours de la dernière semaine nous ont rappelé l'importance sans égale de l'Assemblée générale. Aucune autre enceinte ne permet à une telle diversité de voix et d'opinions de s'exprimer

pleinement. Aucune autre enceinte ne réunit le monde de cette manière.

Les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui sont systémiques et mondiaux. Ils n'ont pas de frontières nationales. Aucun État, quelle que soit sa taille ou sa puissance, ne peut réussir en agissant de manière isolée ou même bilatérale. De plus, il est maintenant clair pour la plupart des gens que les gouvernements agissant seuls ne peuvent pas livrer eux-mêmes les bénéfices du multilatéralisme. Les politiques et les ressources publiques, bien qu'absolument essentielles, sont insuffisantes pour lutter contre les changements climatiques et les inégalités, ou pour réaliser pleinement le développement durable.

Le multilatéralisme doit être plus inclusif et innovant que jamais afin d'apporter des résultats aux populations du monde entier. Les silos doivent être brisés. Renforcer le multilatéralisme signifie impliquer toutes les parties prenantes. Oui, les gouvernements devraient diriger, mais les idées et la participation des jeunes, des femmes, des peuples autochtones, des entrepreneurs et des autres membres de la société civile sont essentielles pour favoriser le genre d'innovation dont nous avons besoin pour réussir en tant que communauté mondiale. Pas simplement parce que nos défis sont communs, mais plutôt parce que les solutions et les gains potentiels sont tous collectifs. Pour les réaliser, nous devons travailler ensemble.

Ce qui s'est passé à l'ONU la semaine dernière apporte de l'espoir. Il s'agissait de diversifier les voix autour de l'ONU et de favoriser des partenariats novateurs. Cette semaine de haut niveau a commencé avec les jeunes du monde entier qui ont tiré la sonnette d'alarme sur les changements climatiques et réclamé la prise de mesures immédiates, un leadership et une prise de responsabilité. Nous avons entendu des jeunes des Tuvalu, de Kiribati, des Îles Marshall et de l'ensemble du Pacifique nous dire qu'ils vivent dans la crainte constante que leur pays d'origine ne soit plus habitable en 2030. Ces jeunes hommes et ces jeunes femmes ont parcouru des milliers de kilomètres pour nous transmettre un simple message : « Sauvez le Pacifique, sauvez le monde ». Je veux qu'ils sachent que le Canada a entendu leur message. Vendredi dernier, le message s'est fait entendre haut et fort à Montréal et dans l'ensemble du Canada, où des centaines de milliers de jeunes se sont mis en grève et ont défilé dans les rues pour participer à la plus grande manifestation de ce genre jamais organisée dans notre pays.

Au Sommet sur l'action pour le climat, nous avons entendu dire que le pouvoir de changer de cap est entre nos mains. Il existe des solutions faciles à mettre en œuvre qui, si elles sont appliquées, pourraient éliminer 70 % des émissions mondiales.

Au cours du forum politique de haut niveau pour le développement durable, nous avons entendu dire que tous nos efforts doivent être canalisés vers nos objectifs communs axés sur les populations, la planète et la prospérité. Nous devons veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte. Lors de l'examen à mi-parcours de haut niveau des Orientations de Samoa, on nous a rappelé les vulnérabilités particulières des petits États insulaires en développement et les grands risques auxquels ils sont exposés. À l'occasion de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle, nous avons entendu parler des répercussions notables que les soins de santé peuvent avoir sur la prospérité, non seulement pour les personnes, mais également pour des pays entiers. L'absence de couverture garde les personnes dans la pauvreté et les empêche de réaliser leur potentiel économique.

Le Canada est fier d'avoir assumé le rôle de coanimateur du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement avec le Ghana, son partenaire. Dans le cadre de ce processus, nous avons appris comment les pays les plus pauvres et les plus vulnérables font face à des niveaux d'endettement insoutenables. Et nous avons appris à quel point le déclin des relations par correspondants bancaires constitue une menace existentielle pour les pays des Caraïbes et du Pacifique. Nous avons appris comment le fléau des flux financiers illicites continue de priver les pays en développement des ressources financières dont ils ont besoin pour investir dans l'avenir de leurs populations. Mais nous avons aussi appris que le monde dispose de ressources financières plus que suffisantes pour faire des objectifs de développement durable une réalité. Les problèmes sont la coordination et la connexion. Nous devons de toute urgence nous attaquer à l'écart entre l'endroit où se trouvent les ressources financières et celui où elles sont le plus nécessaires.

Nous devons faire de la résolution de ce problème une priorité collective, tant ici à l'ONU que chez nous. Nous pourrions alors réaliser tout ce que nous avons entrepris d'accomplir cette semaine - qu'il s'agisse de la lutte contre les changements climatiques, des soins de santé universels ou de la vision d'une prospérité durable, inclusive et axée sur les personnes que cherche

à établir le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En collaboration avec la Jamaïque, le Canada a créé le Groupe des Amis du financement des objectifs de développement durable parce qu'il est déterminé à trouver des moyens de mobiliser les ressources nécessaires auprès des secteurs public, privé et philanthrope pour réaliser les objectifs de développement d'ici à 2030.

C'est pourquoi le Canada et la Jamaïque se sont associés au Danemark, au Programme des Nations Unies pour le développement et à l'Université du Maryland pour lancer l'initiative Comblant le déficit d'investissement, qui vise à aider les pays en développement à bâtir plus rapidement des infrastructures durables. Cette initiative porte ses fruits : neuf équipes d'investissement issues de pays en développement ont présenté 13 projets d'infrastructures durables prioritaires, représentant un investissement total d'environ 4,3 milliards de dollars.

En effet, le Canada travaille énergiquement avec ses partenaires pour créer une dynamique favorable au financement du développement durable, et nous commençons à en voir les résultats. De nouveaux acteurs entrent en scène, notamment des banques et des investisseurs engagés qui sont de plus en plus disposés à collaborer avec des bailleurs de fonds publics et des philanthropes.

Alors que le débat général de la présente session touche à sa fin, le Canada continue de réfléchir à tout ce que nous avons entendu au cours de la semaine dernière. Nous voulons que les États Membres et les citoyens du monde qui ont fait le déplacement jusqu'ici sachent que nous les avons écoutés et entendus. Nous avons entendu le Président sénégalais Macky Sall dire que l'Afrique n'avait pas besoin de tutelle, mais de partenariats (voir A/74/PV.4). Nous l'entendons, et nous sommes d'accord avec lui.

Nous avons entendu le Président kiribatien Taneti Maamau dire que la réussite des Nations Unies n'était en vérité pas fonction du nombre de résolutions adoptées, mais du nombre de personnes défavorisées qui en bénéficiaient (voir A/74/PV.6). C'est la raison pour laquelle nous nous réunissons ici. Nous l'entendons, et nous sommes d'accord avec lui.

Nous avons entendu le Premier Ministre maltais Joseph Muscat dire que le rôle des femmes dans la société n'était pas suffisamment apprécié ou reconnu et qu'il était même parfois méconnu (voir A/74/PV.8). Nous l'entendons, et nous sommes d'accord avec lui.

Nous vous avons entendu, Monsieur le Président, lorsque vous avez dit que tout montrait que nous pouvions accomplir de grandes choses si nous faisons preuve de courage, de détermination et d'empathie (voir A/74/PV.3). Nous vous entendons, et nous sommes d'accord avec vous.

Nous avons entendu le Secrétaire général lorsqu'il nous a rappelé que nous étions ici au service des autres. Nous l'avons entendu nous appeler à restaurer la confiance, à relancer l'espoir et à aller de l'avant, ensemble (*ibid.*). Nous l'entendons, et nous sommes d'accord avec lui. Nous sommes tous ici pour servir nos citoyens et la planète et pour aller de l'avant, ensemble – unis en tant que nations et partenaires. Une ONU forte est à l'avantage de tous, tout comme un Conseil de sécurité efficace capable de s'adapter et de relever les défis du XXI^e siècle. Le Canada veut contribuer à appuyer cet objectif.

Nulle part le besoin ne se fait autant sentir que dans les endroits où la fragilité et la violence touchent directement des millions de personnes. L'Assemblée générale sait très bien où des solutions politiques sont des plus urgentes pour mettre un terme aux atrocités de masse et apporter des solutions durables aux crises prolongées afin que des générations entières puissent rentrer chez elles, en toute sécurité et dans la dignité, reprendre espoir, prospérer et s'épanouir.

Les habitants de la Syrie, du Yémen, du Venezuela et d'innombrables autres pays regardent à juste titre le drapeau bleu et blanc de l'ONU avec espoir, mais aussi, trop souvent, avec frustration, et même colère. Il nous incombe de les servir. Nous devons faire plus pour les aider. Tout espoir, cependant, n'est pas perdu. Nous devons reconnaître avec admiration et respect que l'ONU peut agir, et agit, en tant que force de paix dans de nombreuses régions du monde.

Les manifestations de haut niveau organisées la semaine dernière par les Gouvernements burkinabé, malien, somalien et soudanais témoignent d'une réelle volonté de partenariat en faveur de la paix. Il est dans l'intérêt de l'Organisation et de ses États Membres de répondre à leurs attentes légitimes. Nous devons les accompagner dans leur quête d'une paix et d'une prospérité durables pour leurs peuples.

Le Canada est prêt à apporter sa contribution. Nous voulons contribuer à l'élaboration d'approches tournées vers l'avenir pour faire face aux problèmes les plus difficiles du monde. Nous voulons mettre

notre expérience riche et unique au service de solutions véritablement mondiales, tout en respectant pleinement le leadership local. Nous espérons contribuer à un nouveau type de multilatéralisme où les bénéfices sont répartis plus largement, plus uniformément et plus équitablement; où les engagements sont respectés; et où les mesures sont mises en œuvre et les populations profitent des résultats obtenus. Nous avons l'intention de le faire en obtenant un siège au Conseil de sécurité qui serve véritablement les intérêts de tous les États Membres.

S'ils choisissent de nous élire, les Membres pourront compter sur le Canada pour faire ce qu'il a toujours fait : poser les questions difficiles, écouter attentivement les réponses, défendre ce qui compte, être clair et cohérent, et unir plutôt que diviser. Nous sommes pleinement déterminés à apporter des idées novatrices pour prévenir les crises et y faire face, et nous croyons fermement au pouvoir des solutions et des partenariats multilatéraux pour relever les défis mondiaux les plus redoutables.

En tant que membre du Conseil de sécurité, nous nous concentrerons sur cinq domaines prioritaires.

Premièrement, nous veillerons à pérenniser la paix, ensemble. Nous appuyons la vision du Secrétaire général à cet égard – un point c'est tout. La prévention et la consolidation de la paix sont des éléments essentiels d'une approche efficace. Un Canadien, l'ancien Premier Ministre Lester B. Pearson, a été au cœur de la création de la première force de maintien de la paix des Nations Unies, il y a plus de 60 ans. Depuis, plus de 125 000 Canadiens ont servi à l'étranger pour appuyer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Nous présidons depuis longtemps le Groupe de travail plénier du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, qui réunit les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, les donateurs financiers et les États hôtes pour améliorer l'effort collectif vital que représentent les opérations de maintien de la paix des Nations Unies au XXI^e siècle. Nous continuerons de stimuler l'innovation dans ce domaine, tout comme nous l'avons fait avec les contributions « intelligentes » et les Principes de Vancouver.

Nous avons siégé à la Commission de consolidation de la paix et avons présidé la formation Sierra Leone pendant plus d'une décennie. L'appui que nous continuons d'apporter à ce titre au relèvement et au développement

dirigés par la Sierra Leone a contribué à l'instauration d'une paix durable dans le pays.

Nous sommes fiers de nos réalisations, mais nous nous sommes aussi inspirés de l'action de bien d'autres pays. Nous sommes reconnaissants à la Jordanie pour les efforts visionnaires qu'elle a déployés en 2015 en vue d'établir un programme nouveau et nécessaire sur les jeunes et la paix et la sécurité. Nous convenons avec la Guinée équatoriale qu'il faut attirer l'attention du Conseil de sécurité sur l'importante initiative de l'Union africaine visant à faire taire les armes. Nous rendons hommage au Koweït pour avoir présenté avec succès la toute première résolution du Conseil de sécurité sur les personnes disparues durant un conflit armé, et à la Pologne pour avoir élargi le programme de protection des civils du Conseil – dont le Canada a été le fer de lance il y a 20 ans – aux personnes handicapées en temps de conflit. Ces initiatives orientées vers l'action montrent ce que les membres élus du Conseil de sécurité peuvent accomplir en œuvrant de concert.

La deuxième priorité du Canada est de s'attaquer ensemble aux changements climatiques.

Les changements climatiques sont l'enjeu déterminant de notre époque et constituent une menace sans pareille pour notre survie. Il s'agit d'une question environnementale et économique et, puisqu'ils mettent en danger la vie et les moyens de subsistance des citoyens du monde entier, ils représentent l'un des plus grands défis du XXI^e siècle en matière de sécurité.

C'est pourquoi nous avons écouté attentivement les vues exprimées au cours du débat public organisé par la République dominicaine, lors de sa dernière présidence du Conseil de sécurité, sur le thème « Remédier aux effets des catastrophes climatiques sur la paix et la sécurité internationales » (voir S/PV.8451). Comme la plupart des États Membres, nous sommes nous aussi convaincus que les changements climatiques augmentent les risques en matière de sécurité. Ils provoquent des conflits et des troubles et, à mesure qu'ils s'aggraveront, des millions de personnes seront déplacées, affamées et vulnérables aux maladies et aux catastrophes imputables à des facteurs météorologiques. Le Conseil de sécurité doit montrer la voie au reste du monde en reconnaissant l'urgence et la nécessité d'agir.

En tant que pays riverain de trois océans, qui est touché par les changements climatiques et qui contribue depuis longtemps à trouver des solutions aux problèmes de sécurité non traditionnels, le Canada apporte une

vraie valeur ajoutée à la table des négociations. Nous espérons tirer parti de l'énergie, des partenariats et des résultats générés par la Conférence sur l'économie bleue durable, que nous avons coorganisée avec le Kenya et le Japon à l'appui de cet objectif.

Troisièmement, le Canada utilisera son siège au Conseil de sécurité pour promouvoir ensemble la sécurité économique. Investir dans le capital humain et dans les pays pour favoriser la prospérité et l'égalité des chances est essentiel au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Haïti en est un exemple frappant. Il y a quelques mois, j'ai dirigé une délégation d'États membres dans le cadre de la visite annuelle du Groupe consultatif spécial sur Haïti du Conseil économique et social. Nous avons alors entendu des témoignages convaincants et irréfutables montrant que l'exclusion et les inégalités économiques sont les causes profondes de l'instabilité politique et de la détérioration de la situation de la sécurité dans ce pays. Il ne peut y avoir de paix et de sécurité en Haïti quand 25 % de la population a faim. Nous en avons fait état au secrétaire général et aux membres du Conseil de sécurité. Nous leur avons aussi demandé de tenir davantage compte des dimensions économiques de la transition actuelle en Haïti, dans le cadre de l'approche évolutive des Nations Unies. C'était la bonne chose à faire, car la nouvelle mission politique spéciale n'en sera que plus efficace.

La situation au Sahel en est un autre exemple frappant. Les jeunes ont trop peu d'opportunités, ce qui les rend plus vulnérables aux réseaux criminels et terroristes. Alors que la plupart des conflits sont profondément enracinés dans le manque d'opportunités économiques, se concentrer sur le programme de prévention et de consolidation de la paix signifie examiner les conflits sous l'angle de la sécurité économique. Comme membre du Conseil de sécurité, le Canada appellera l'attention sur les liens essentiels entre la croissance économique durable et inclusive, la création d'emplois, la prévention des conflits, la consolidation de la paix et la sécurité. Nous continuerons également à éliminer les cloisons entre la sécurité et le développement, entre les gouvernements et le secteur privé, entre le Nord et le Sud, entre les partenaires traditionnels et non traditionnels, et entre les organes des Nations Unies comme le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix, afin qu'ils puissent mieux travailler ensemble, pour tous.

(l'orateur poursuit en français)

La quatrième priorité consistera à promouvoir l'égalité des genres, ensemble. Malgré des progrès importants, les inégalités de genre sont encore très répandues. L'impunité, y compris pour les auteurs de violences sexuelles et basées sur le genre, demeure un aspect commun et inacceptable des conflits. Nous savons que l'instauration d'une paix durable ne sera possible que si les femmes participent de manière significative aux opérations de paix des Nations Unies, aux processus de paix et à la consolidation de la paix. Mais les progrès sur ce front sont trop lents. Le Canada a décidé d'agir, de concert avec d'autres donateurs et ONU-Femmes, pour créer le Fonds de l'Initiative Elsie pour la participation des femmes en uniforme aux opérations de paix. Ce nouveau fonds aide les partenaires à accroître considérablement la représentation des femmes, de manière générale et dans les postes supérieurs.

Au moment où nous nous apprêtons à célébrer le vingtième anniversaire de la résolution historique 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, une résolution développée et fortement appuyée par mon pays lors de son dernier mandat au Conseil de sécurité, le Canada aligne toutes ses politiques et tous ses programmes – paix et sécurité, humanitaire et développement – pour vraiment prendre le virage de l'égalité des genres. Nous sommes encouragés de voir tant d'autres pays essayer d'apporter des changements positifs en la matière.

Le Canada est fier d'avoir une politique étrangère féministe. Cela signifie que nous défendons toujours les droits des femmes, partout dans le monde, même lorsqu'il est difficile de prendre la parole. Et nous appuyerons nos paroles sur l'action. De l'Initiative Elsie à la collaboration avec les partenaires du Groupe des Sept pour obtenir un investissement de 3,8 milliards de dollars pour l'éducation des femmes et des filles dans les pays fragiles ou en conflit, en passant par la nomination du premier poste d'ambassadeur du Canada pour les femmes et la paix et la sécurité, et l'adoption d'une politique d'aide internationale féministe qui place la presque totalité du travail canadien sur le développement international dans une perspective de genre, nous croyons que la responsabilisation économique et politique des femmes et des filles est essentielle pour bâtir un monde plus sûr, prospère et plus ouvert.

Enfin, en tant que membre du Conseil de sécurité, le Canada s'emploiera, de concert avec ses partenaires,

à renforcer le multilatéralisme. Depuis près de 75 ans, le multilatéralisme a permis de réaliser des progrès remarquables. Le système de traités, de lois, de normes et d'accords de coopération qui ont été élaborés pour guider les affaires mondiales a permis d'éviter les guerres et d'améliorer les conditions de vie et les moyens de subsistance. Mais nous savons aussi que les règles n'ont pas été appliquées uniformément et que leurs avantages n'ont pas été répartis également. La mise en œuvre des engagements reste un défi permanent. Il en va de même pour la traduction des décisions en progrès concrets pour les gens sur le terrain.

Plus de 70 ans après leur création, nos institutions multilatérales doivent être adaptées afin que tous les États puissent en profiter. Nos approches doivent également refléter les nouvelles réalités du monde dans lequel nous vivons. Avec une population de 36 millions d'habitants, le Canada a besoin, et comprend l'importance, d'un système international fondé sur des règles – où les pays les plus puissants n'ont pas nécessairement le dernier mot et doivent traiter les autres, plus petits, conformément à des normes respectées, reconnues et appliquées à l'échelle internationale. C'est pourquoi nous travaillons à les réformer et à les adapter aux objectifs du XXI^e siècle.

Le Canada a toujours été un acteur mondial responsable et un important donateur d'aide humanitaire. Nous sommes conscients des progrès qui peuvent être réalisés, tant sur notre territoire qu'à l'étranger, et nous sommes déterminés à travailler sans relâche avec les autres États pour les réaliser. Nous cherchons à nouer des partenariats sincères avec les autres États, le secteur privé et tous les groupes de la société civile, notamment les leaders spirituels, les universitaires, les militants et les jeunes. Plusieurs anciens premiers ministres et envoyés spéciaux canadiens de différents partis politiques sont venus à New York la semaine dernière, ainsi que de nombreux investisseurs et dirigeants d'entreprises. Les membres de notre délégation de haut niveau – à la fois diversifiée et formée de représentants des secteurs public et privé – ont rencontré les représentants de plus de 100 États Membres. Ils ont ainsi trouvé de nouvelles occasions de travailler en coopération dans les domaines du commerce et du financement pour le développement.

L'engagement multilatéral du Canada continuera d'être caractérisé par une capacité de tirer parti de la diversité. L'identité canadienne repose sur le principe fondamental selon lequel nos différences sont un atout, pas un obstacle. La population canadienne regroupe

plus de 200 origines ethniques, y compris de nombreux peuples autochtones aux cultures distinctes et dynamiques. Plus de 200 langues provenant des quatre coins du monde sont parlées au Canada.

C'est pourquoi nous nous sentons tout à fait chez nous, ici, aux Nations Unies. Notre pays peut se vanter d'un degré similaire de diversité. Près de 50 % de la population de Toronto, notre plus grande ville, où réside ma famille, est née à l'extérieur du Canada. C'est la même chose à Vancouver. Nous traitons les autres comme des amis, avec respect. Nous croyons qu'il est important d'aider chacun à réaliser son plein potentiel. Mais comme tous les États, il nous reste du travail à faire. Tel que mentionné dans la déclaration nationale du Canada à l'Assemblée il y a deux ans (voir A/72/PV.12), nous avons beaucoup de travail à faire pour promouvoir les droits des peuples autochtones au Canada. Ce chemin de réconciliation est difficile et prendra du temps, mais nous nous y sommes pleinement engagés.

Bien que notre bilan soit imparfait, nous reconnaissons nos fautes avec humilité et nous nous efforçons de nous améliorer, notamment en écoutant chacun des membres et en apprenant de leurs expériences. Nous agissons ainsi parce que nous considérons que notre avenir est intimement lié à celui du reste du monde. Les Canadiens valorisent l'esprit communautaire. Nous rassemblons les gens. Nous savons que les occasions naissent des liens entre les gens, entre les personnes. Nous apportons une énergie porteuse d'espoir aux Nations Unies. C'est ce que nous sommes, tout simplement.

L'Assemblée peut compter sur nous pour continuer à écouter la diversité des points de vue autour de la table. L'Assemblée peut compter sur nous pour toujours faire de la place à table pour les autres, quelle que soit leur taille ou leur stature. Une voix est une voix; toutes doivent être entendues. Le Canada est ici pour servir et pour aller de l'avant, ensemble. Unis, en tant que nations et en tant que partenaires. C'est le genre de membre que sera le Canada s'il siège au Conseil de sécurité : un membre inclusif, novateur, ouvert, honnête et fiable. Un membre qui travaille de concert avec tous les États Membres, pour tous les États Membres. Nous espérons obtenir l'appui de tous ici pour pouvoir justement appliquer ces principes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de la République du Bénin, M. Jean-Claude Félix do Rego.

M. do Rego (Bénin) : M. Patrice Talon, Président de la République, Chef de l'État et cCef du Gouvernement, qui n'a pu effectuer le déplacement de New York, m'a chargé de délivrer en son nom et au nom du Gouvernement béninois le message dont la teneur suit.

« C'est avec une fierté particulière que je voudrais, au nom de la délégation béninoise et en mon nom personnel, vous renouveler mes chaleureuses félicitations pour votre heureuse élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session, et vous assurer du plein soutien du Bénin pour le succès de votre mandat.

Je voudrais également féliciter M^{me} Maria Fernanda Espinosa Garcés, votre prédécesseur, pour la qualité du travail qu'elle a abattu durant son mandat, et réitérer mes vœux de plein succès au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. António Guterres, dont je salue et soutiens les réformes courageuses entreprises.

La soixante-quatorzième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies se tient dans un contexte de remise en cause croissante du principe du multilatéralisme, s'accompagnant de sérieux défis à relever aux plans climatique, sécuritaire et social, ce qui constitue un défi majeur pour l'Organisation que nous avons créée il y a bientôt 75 ans.

Le thème de cette session nous invite à « Dynamiser les efforts faits au niveau multilatéral en faveur de l'élimination de la pauvreté, d'une éducation de qualité, de l'action contre le changement climatique et de l'inclusion », résumant les objectifs que nous venons de nous fixer pour les 12 mois à venir dans le cadre de nos actions communes.

Ces défis nous obligent à renforcer le multilatéralisme. Ce multilatéralisme qui est vu comme l'expression de l'échange entre les peuples et de l'égalité de tous. C'est une nécessité plus qu'une projection dans le futur. Si tous nos États se replient derrière leurs frontières nationales, si nous sacrifions nos valeurs collectives et que nous perpétons les tragédies actuelles, nous nous éloignerons assurément de ces objectifs. Oui, c'est bien le multilatéralisme qui permettra

de construire une paix durable et de relever chacun de ces défis.

La présente session de l'Assemblée générale est d'une importance particulière pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans la mesure où elle va aborder sa cinquième année de mise en œuvre des objectifs de développement durable. Les manifestations de haut niveau qui s'y sont tenues, à savoir le forum politique de haut niveau pour le développement durable, le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle, ainsi que la réunion de haut niveau pour examiner les progrès réalisés dans le cadre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, ont été des opportunités pour échanger et se remobiliser. Ces espaces de discussion sur les efforts déployés et sur les actions futures visant à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable doivent nous permettre de mettre fin à toutes les formes de pauvreté et de lutter contre les inégalités, tout en veillant à ce qu'effectivement personne ne soit laissé pour compte. Le Secrétaire général nous a notamment invités à ne pas aborder cette rencontre sur le climat sur la base de la négociation et de la discussion mais plutôt sur celle de l'engagement concret sur les actions à venir.

Mon gouvernement, quant à lui, est convaincu de la gravité de la situation actuelle et c'est pour cela qu'il a élaboré et soumis un plan ambitieux en vue de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030. À ce titre, le Bénin envisage, dans tous les secteurs de l'énergie et de l'agriculture, de contribuer à réduire les émissions cumulées de gaz à effet de serre de 16,17 % sur la période 2021-2030, à travers l'augmentation de notre capacité de production d'énergie renouvelable et d'une agriculture responsable. Sur cette même période, nous augmenterons la protection des forêts naturelles, en mettant l'accent sur la réduction des taux annuels de déforestation de 20 000 ha et sur la création de 10 000 ha de plantations forestières.

Je saisis l'occasion pour réaffirmer de cette tribune l'engagement de mon pays à continuer

à œuvrer au développement durable afin de parvenir à une inclusion sociale et à la réduction des inégalités, en encourageant surtout un impact politique efficace par l'intensification du dialogue sur les questions de développement social, gage d'une mise en œuvre réussie du Programme 2030.

Je souhaite rappeler que mon pays reste ferme sur les principes et valeurs consacrés par la Charte des Nations Unies, ainsi que sur les principes fondamentaux du droit international. Mon pays croit profondément à la solidarité internationale et aux actions communes en vue d'assumer et d'assurer le bonheur de tous les peuples. Je renouvelle ici le soutien de mon pays aux efforts visant une solution à deux États, garantissant un État palestinien viable, doté des attributs de la pleine souveraineté internationale à côté de l'État d'Israël et en parfaite entente avec celui-ci. En outre, le Bénin regrette aussi le maintien du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique et voudrait appeler à la promotion du dialogue constructif afin que ces deux pays parviennent à une normalisation définitive de leurs relations bilatérales, pour le bonheur et la prospérité de leurs peuples.

L'ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Boutros Boutros-Ghali disait :

« Si chacun des groupes ethniques, religieux ou linguistiques prétendait au statut d'État, la fragmentation ne connaîtrait plus de limite, et la paix, la sécurité et le progrès économique pour tous deviendraient toujours plus difficiles à assurer » (A/47/277, par. 17).

La paix et la sécurité du Sahel sont d'une importance cruciale pour la stabilité de notre région. Réunis au sommet extraordinaire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur la lutte contre le terrorisme, le 14 septembre dernier, nous avons réaffirmé notre engagement au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des pays contre toutes les velléités séparatistes. Je voudrais m'associer à mes pairs de la sous-région et me féliciter de ce que le plaidoyer du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) devant le Conseil de sécurité ait trouvé un écho favorable, matérialisé par le renouvellement du mandat de la Mission

multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). En dépit de ses capacités et moyens limités, mon pays, le Bénin, s'est toujours associé aux initiatives internationales visant à prévenir les crises et à maintenir la paix. La contribution continue de troupes à la MINUSMA par mon pays illustre, à ce titre, cet engagement.

Je souhaiterais à nouveau témoigner toute la solidarité de mon gouvernement et du peuple béninois aux pays du G5 Sahel, mais aussi au Nigéria voisin, tous durement touchés par le terrorisme. Cependant, nos pays n'ont pas manqué de continuer à mettre l'accent sur le bien-être de leurs peuples respectifs, à travers la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et ce malgré ce défi sécuritaire régional.

L'adoption du Programme 2030 et le démarrage de sa mise en œuvre a constitué, en effet, un pas important dans le processus de promotion et de développement de nos États et du mieux-être des peuples. L'accélération de sa mise en œuvre a été un impératif majeur pour mon gouvernement, qui s'emploie à trouver des mécanismes innovants d'accès aux ressources aux fins d'assurer son financement. Après quatre années de mise en œuvre au Bénin, l'une des leçons essentielles qui émerge est que l'intégration des initiatives liées aux objectifs de développement durable dans les cadres nationaux de planification est essentielle pour la mise en œuvre efficace du Programme 2030. Cette dernière doit impérativement privilégier l'harmonisation des principes de priorisation, de coordination et du partenariat.

Après un exercice de contextualisation et de sélection des objectifs de développement durable, mon gouvernement a organisé ses interventions autour de trois axes fondés sur des politiques de sécurité alimentaire durables, des politiques de production résiliente et des politiques inclusives, lesquelles génèrent des synergies positives. Dans chacun de ces trois points d'entrée critiques, nous avons mis en œuvre des actions spécifiques qui induisent des progrès transversaux.

C'est dans ce cadre qu'afin de garantir une éducation de qualité au profit des enfants, nous avons mis en place le Programme national

d'alimentation scolaire intégré, qui permet d'améliorer non seulement les performances scolaires et l'état sanitaire et nutritionnel des élèves, mais aussi de développer la production agricole locale qui procure des revenus substantiels aux paysans. Ces actions concertées ont d'ailleurs permis de réduire la prévalence de l'insécurité alimentaire, qui a baissé de 1,4% sur la période 2013-2017. En promouvant la mise en place des systèmes alimentaires durables et des modes de nutrition sains, ce point d'entrée critique dans l'éducation crée des synergies positives, avec la réduction de la faim, la bonne santé, le bien-être, mais aussi la mise en place de partenariats efficaces.

Pour induire davantage de tels résultats, le renforcement de la résilience des systèmes de production constitue le second point d'entrée critique. Elle s'est exprimée, entre autres, à travers des actions spécifiques, à travers la gestion durable des terres et la mise en œuvre d'interventions de protection et de réhabilitation des sols dégradés pour améliorer la sécurité alimentaire. Ces mesures d'adaptation aux changements climatiques ont permis de former plus de 13 000 producteurs en matière de gestion durable des terres, dont plus de 92% ont adopté des pratiques durables. C'est à ce titre que mon gouvernement envisage la création d'un centre international de recherche pour une agriculture résiliente aux changements climatiques. En renforçant la résilience des systèmes de production, les protections et les réhabilitations des sols permettent une adaptation aux changements climatiques, un accroissement de la productivité et de l'emploi, une réduction de la faim et une réduction de la pauvreté; ce qui induit d'importantes synergies positives pour le Programme 2030.

Enfin, afin de ne laisser personne pour compte, le Bénin a conçu, dans le cadre du troisième point d'entrée critique, le projet d'assurance pour le renforcement du capital humain, au profit des couches les plus vulnérables dans les secteurs de l'agriculture, du commerce, du transport, de l'artisanat, de l'art et de la culture. En offrant l'assurance maladie, la formation, le crédit et l'assurance retraite à 22% de la population sans couverture sanitaire et à 18% de la population extrêmement pauvre, cette action spécifique

contribue concrètement à l'éradication de la pauvreté, à la protection sociale, à l'apprentissage et à l'accès à un emploi décent. À l'issue de la phase pilote, la mise en œuvre à l'échelle nationale devrait compléter d'autres actions spécifiques de filets sociaux à impacts transversaux sur les objectifs de développement durable.

Toujours au titre de ce troisième point d'entrée, et dans le but d'améliorer les conditions de vie de nos populations, mon gouvernement a investi massivement dans le domaine de l'eau potable afin d'atteindre dès 2021 l'objectif 6 de développement durable. En outre, il a réduit de moitié la dépendance énergétique avec la mise en service de nouvelles capacités de production électrique de 127 mégawatts, avec pour objectif d'atteindre 400 mégawatts d'ici 2021, et ce, avec un mix-énergétique de 25% en énergie renouvelable.

Tenant compte du diagnostic qui fait jouer aux institutions de contrôle de qualité en matière de régulation et de lutte contre la corruption, notamment, un rôle proéminent dans l'amélioration et l'efficacité des dépenses publiques, le Bénin a engagé un vaste programme de réformes dans le domaine de la gouvernance économique. Les gains d'efficacité résultant de la mise en œuvre de ces réformes et qui touchent à la fois l'administration, le système judiciaire et le système politique partisan permettent de renforcer l'efficacité de l'action publique.

Au nombre des tendances émergentes susceptibles de présenter des opportunités pour le financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030, à moyen terme, mon gouvernement préconise l'assainissement des finances publiques en faveur des dépenses d'investissement et de capital, de même que la lutte contre les flux financiers illicites et le retour des avoirs à l'étranger. C'est la raison pour laquelle la lutte contre l'impunité et la corruption sont au cœur de nos actions prioritaires. C'est afin d'optimiser les ressources de l'État que plus spécifiquement, nous avons mis en place des agences d'exécution qui jouent un rôle primordial et qui assurent la réalisation des actions avec une plus grande efficacité. De même, le renforcement des corps de contrôle dans la chaîne de dépenses publiques se révèle d'une très grande importance. Ces mesures sont nécessaires pour garantir que

les ressources financières mobilisées servent réellement aux fins prévues. Elles visent aussi à rendre les acteurs nationaux plus vertueux et à garantir la qualité de la dépense publique.

En résumé, le Bénin a globalement entrepris d'importantes actions qui permettent d'accélérer les progrès. Ces actions incluent l'accès aux infrastructures de transport, à l'énergie électrique avec l'installation de nouvelles capacités qui nous rapprochent de l'autonomie, à un assainissement des principales villes du pays, ainsi qu'à l'accès à un emploi décent pour les jeunes et à l'autonomisation des femmes.

Sur le plan politique, nous avons entrepris des réformes majeures du système partisan et du système électoral. Dans ce sens, la charte des partis politiques et le code électoral, votés en juillet et en septembre 2018, à la quasi-unanimité des députés toutes tendances confondues, et qui est le résultat d'un processus enclenché depuis la septième législature en 2015. Le problème primordial visé par ces réformes est de remédier à l'atomisation des partis politiques, d'éviter l'instabilité des majorités qui se constituent à la faveur des alliances, et d'assurer les conditions pour que chaque parti politique joue véritablement son rôle et applique de façon cohérente son programme en fonction de sa vision de développement. Ledit code électoral ainsi que la charte des partis politiques ont servi de base à l'organisation des élections législatives en avril 2019. Ce processus électoral démocratique, malgré les contentieux inhérents à toute réforme, a été sereinement conduit par la Commission électorale nationale autonome et a abouti à l'élection des députés de la huitième législature de l'Assemblée nationale, qui a formellement été installée le 16 avril 2019.

Pour conclure, 30 années après avoir pris l'engagement historique envers les enfants du monde entier en adoptant la Convention relative aux droits de l'enfant, l'occasion nous est donnée ici de réaffirmer cet engagement et de veiller à ce que chaque enfant puisse jouir de l'intégralité de ses droits. Ma délégation se félicite d'avoir ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de la présentation de communications, adopté à New York le 19 décembre 2011.

Mon pays reste par ailleurs convaincu qu'une coopération toujours plus étroite entre les États et un fonctionnement harmonieux des organisations internationales, dont la fonction majeure est de garantir l'intérêt commun et la sécurité collective, doivent demeurer une priorité absolue de l'heure. C'est tout le sens que nous fondons dans cette soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale, qui vise à dynamiser le multilatéralisme, seul gage de succès dans la résolution de nos défis globaux en matière de changements climatiques, de lutte contre la pauvreté et de recherche d'une éducation de qualité. Je souhaite plein succès aux travaux de cette session. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de la République socialiste démocratique de Sri Lanka, M. Ravinatha Aryasinha.

M. Aryasinha (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur de participer à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale en tant que représentant de Sri Lanka. Je transmets à l'Assemblée les salutations de S. E. M. Maithripala Sirisena, Président de Sri Lanka, qui regrette vivement de ne pas pouvoir assister à la présente session.

Qu'il me soit permis de vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session. Il ne fait aucun doute que votre longue expérience guidera ses travaux vers une conclusion fructueuse. Je tiens également à remercier la Présidente sortante, S. E. M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés, qui a dirigé avec succès les travaux de la session précédente.

Je remercie également, au nom de Sri Lanka, le Secrétaire général António Guterres pour sa direction avisée et ses efforts inlassables dans la réalisation des objectifs de l'ONU.

Le thème du débat général de cette année est à la fois opportun et important alors que nous nous efforçons de construire un monde de paix et de prospérité en éradiquant l'extrême pauvreté, en garantissant l'accès à un enseignement de qualité et en nous efforçant de lutter contre les changements climatiques et de promouvoir l'inclusion. Alors que nous achevons le premier cycle d'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est clair

que nous avons réalisé des progrès substantiels dans la réalisation des objectifs de développement durable. Pourtant, le chemin à parcourir est encore long, les effets de plus en plus dévastateurs des changements climatiques menaçant d'inverser ces gains et d'entraver notre trajectoire de développement.

Sri Lanka réitère son ferme attachement aux initiatives mondiales liées au climat. Elle fait sien le message clair du Sommet Action Climat, qui s'est tenu la semaine dernière dans cette salle, et note que nous sommes sur le point de vivre une urgence climatique. Il est impératif de renforcer notre volonté politique collective et d'accélérer l'action mondiale pour empêcher son émergence.

Les facteurs de répulsion liés aux inégalités et aggravés par les changements climatiques ont un impact négatif certain sur les individus et les communautés, les obligeant à quitter leurs lieux de résidence habituels, ce qui entraîne une migration massive de populations.

Ayant adopté le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, un cadre volontaire pour gérer les migrations de manière sûre, ordonnée, régulière et responsable, il est maintenant temps pour nous d'assurer sa pleine mise en œuvre.

Les changements climatiques ont également exacerbé le phénomène mondial de la pauvreté, portant atteinte à la dignité humaine et demeurant l'une des plus grandes menaces à la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Sri Lanka reste attachée aux efforts internationaux en faveur de l'élimination de la pauvreté, qui est au cœur de notre stratégie de développement depuis plusieurs décennies.

Un enseignement de qualité reste la clef du progrès social et de l'autonomisation économique. Sri Lanka attache une grande importance à un enseignement de qualité en tant que moyen d'éliminer la pauvreté et de réaliser des progrès. Nous avons introduit une politique proposant une éducation universelle et gratuite dans les cycles primaire et secondaire depuis 1945, soit plusieurs décennies avant l'introduction des objectifs du Millénaire pour le développement ou des objectifs de développement durable. Aujourd'hui, le taux d'alphabétisation de Sri Lanka est de 92 %, l'un des plus élevés au monde.

Alors que nous persévérons dans nos efforts pour inverser les tendances négatives, notre capacité à relever les défis mondiaux a été compromise ces derniers temps

par la menace croissante qui pèse sur le multilatéralisme. L'ONU s'apprête à célébrer son soixante-quatrième anniversaire l'année prochaine, ce qui pourrait être une excellente occasion d'évaluer ses succès et ses échecs, y compris son engagement auprès des États Membres. Les partenariats établis entre les États Membres et l'ONU depuis 70 ans, fondés sur la confiance et l'équité, ne doivent pas être compromis ou détournés par des acteurs qui n'ont de comptes à rendre à personne et dont les programmes politiques sont discriminants. Compte tenu de l'évolution du paysage politique mondial, en particulier de l'émergence d'acteurs non étatiques, il est essentiel que l'Organisation, qui est composée et dirigée par des États Membres souverains, veille à ce que les décisions prises par les États Membres sur des questions essentiellement nationales priment et soient respectées.

Dans ce contexte, il est extrêmement important que nous nous efforcions de renforcer les travaux de l'Assemblée générale par le biais de son processus de revitalisation pour qu'elle demeure pertinente en tant que principal organe délibérant et décisionnel de l'ONU. Il incombe donc aux responsables de l'application des politiques de l'ONU d'éviter d'être induits en erreur par des entités ayant des intérêts particuliers. L'ONU doit également s'abstenir de prendre des décisions sans un processus consultatif valable, car ses travaux doivent toujours être conduits par les États Membres. Faute de quoi, non seulement cet organe sera discrédité et les valeurs qu'il représente seront invalidées, mais cela brisera également la confiance des États Membres, mettant en péril les partenariats au sein de l'ONU.

Sri Lanka reste ferme dans son engagement en faveur du désarmement. Face aux défis croissants auxquels sont confrontés les dispositifs internationaux de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, Sri Lanka continue de reconnaître le rôle central de la Conférence du désarmement et demande instamment la reprise de négociations de fond dans le cadre de son mandat. La décision CD/2119, adoptée en février 2018 sous la présidence sri-lankaise de la Conférence du désarmement, constitue une modeste contribution pour rapprocher les points de vue, l'accent étant mis sur la reprise rapide des négociations. Nous jugeons utile la poursuite de ce processus.

En outre, ces dernières années, Sri Lanka a adhéré à un certain nombre de traités de désarmement, dont la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Sri Lanka a également présidé

les Réunions des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, et des États parties à la Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions.

La Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 sera également l'occasion pour les États Membres de s'acquitter de leurs engagements, car le Traité marquera le cinquantième anniversaire de son entrée en vigueur l'année prochaine.

Sri Lanka contribue aux efforts de maintien de la paix de l'ONU depuis 1960, en servant en République centrafricaine, au Congo, en Côte d'Ivoire, en Haïti, au Liban, au Libéria, au Mali, au Soudan du Sud, au Timor et au Sahara occidental, démontrant ainsi son attachement à la paix et la sécurité mondiales. Nous attendons avec intérêt d'accroître notre contribution à l'édification d'un monde plus sûr et plus pacifique, et rien ne doit faire obstacle à la contribution que Sri Lanka apporte depuis longtemps à l'ONU dans le domaine du maintien de la paix.

Compte tenu de l'expérience récente de Sri Lanka dans des conflits de faible et de forte intensité avec des groupes terroristes, peu de pays peuvent égaler qualitativement les contingents envoyés par Sri Lanka, qui ont une vaste expérience professionnelle dans tous les aspects du maintien de la paix et de l'aide humanitaire. Je saisis cette occasion pour exprimer notre gratitude pour leur contribution et je souhaite en particulier saluer trois soldats – le caporal M. Wijesinghe, qui a fait le sacrifice ultime en Haïti en 2005; et le capitaine H.W.D. Jayawickrama et le caporal S.S. Wijekumara, qui ont eux aussi perdu la vie au Mali plus tôt cette année.

Sri Lanka est également préoccupée par la détérioration de la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, où l'expansion continue des colonies de peuplement en Cisjordanie occupée entraîne une augmentation des démolitions de maisons. Tout en réaffirmant la position de principe qui a toujours été celle de Sri Lanka, selon laquelle le peuple palestinien a un droit légitime et inaliénable aux ressources naturelles de son territoire et au statut d'État, nous reconnaissons les préoccupations légitimes et délicates des peuples palestinien et israélien en matière de sécurité. Dans ce contexte, Sri Lanka réaffirme qu'il importe d'appliquer rapidement les

résolutions pertinentes de l'Assemblée générale sur les droits inaliénables du peuple palestinien au statut d'État et d'aboutir à la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967.

Il ne peut y avoir de développement sans paix. La paix est un catalyseur de stabilité, d'inclusion et de croissance socioéconomique. Pendant près de 30 ans, Sri Lanka a été un des pays les plus touchés par le terrorisme séparatiste, bien avant que la lutte contre le terrorisme ne devienne une expression à la mode sur la scène internationale. À la suite de la défaite du terrorisme à Sri Lanka en 2009, nous enregistrons des dividendes de paix sans précédent depuis près d'une décennie. Cependant, le 21 avril – le dimanche de Pâques – cette paix a été brisée par une attaque terroriste odieuse à Sri Lanka, qui a coûté la vie à plus de 250 de nos concitoyens ainsi que des ressortissants étrangers et a blessé des centaines d'autres personnes.

Cette attaque était l'acte de terroristes extrémistes radicaux inspirés par l'État islamique d'Iraq et du Cham et revendiquant leur allégeance à cette organisation. Elle remet en cause les processus pluralistes de normalisation, de réconciliation et de développement menés à Sri Lanka, qui ont été édifiés laborieusement depuis la fin du conflit séparatiste. Malgré les tentatives des terroristes de détruire le tissu social du pays, la résilience et la confiance entre nos communautés et les autorités chargées de l'application de la loi ont fait en sorte que les citoyens eux-mêmes ont averti que d'autres attaques étaient imminentes et ont aidé à appréhender les coupables.

L'incident nous a également rappelé qu'aucun pays n'est à l'abri du fléau de la radicalisation, de l'extrémisme et du terrorisme. Il nous a confortés dans notre détermination à lutter contre ces menaces mondiales et a incité tous les pays à coopérer pour s'attaquer à leurs causes profondes. Nous remercions tout particulièrement le Secrétaire général et nos amis de la communauté internationale qui ont condamné sans réserve les attaques du dimanche de Pâques et soutenu le Gouvernement sri-lankais de nombreuses manières.

Les événements autour de l'attentat à la bombe du dimanche de Pâques nous ont également appris que la lutte contre le terrorisme doit aller de pair avec la protection des droits de l'homme. On ne peut favoriser l'une aux dépens de l'autre. Cet équilibre très délicat est souvent difficile à atteindre, les États allant d'une extrême à l'autre, appliquant deux poids, deux mesures à des situations similaires et politisant souvent ces

questions. En tant que nation, nous avons été à la hauteur de la tâche pour relever les défis posés par l'extrémisme violent en ce dimanche de Pâques. Les citoyens ont été protégés en relativement peu de temps et la loi et l'ordre ont été rétablis. Nos institutions se sont affirmées, chacune dans son rôle respectif, pour que les personnes, les communautés et la société dans son ensemble puissent à nouveau se sentir en sécurité.

En fait, la période qui a suivi l'attentat du dimanche de Pâques s'est révélée un test décisif pour la détermination du Sri Lanka à respecter les normes relatives aux droits de l'homme tout en luttant contre le terrorisme ainsi que pour répertorier les forces et les faiblesses des institutions démocratiques qui ont été renforcées ces dernières années. Dans ce contexte, un comité ministériel dirigé par le Ministre des affaires étrangères Tilak Marapana a été créé par le Conseil des ministres pour étudier et proposer des amendements au projet de loi antiterroriste actuellement examiné par le Parlement.

Consciente de ses obligations internationales, Sri Lanka consulte également ses partenaires en vue de l'adoption d'une législation nationale qui lui permettrait de se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité les plus récentes en matière de lutte contre le terrorisme, notamment sur le financement du terrorisme, la sécurité des frontières et le retour des combattants terroristes ainsi que sur la lutte contre l'extrémisme violent. Des efforts sont également en cours pour réduire l'utilisation et le détournement d'Internet et des médias sociaux à mauvais escient par les terroristes, notamment grâce à l'élaboration de lois et de mécanismes de répression pour lutter contre les idéologies radicales qui conduisent à l'extrémisme violent. Dans ce contexte, il est nécessaire de développer la pensée critique des jeunes, de renforcer les liens communautaires, d'inculquer un sens du devoir civique et de renforcer la résilience de la collectivité pour atténuer les effets et les influences des idéologies extrémistes propices au terrorisme qui peuvent échapper aux autorités chargées de faire respecter la loi. À cet égard, le rôle de la collectivité et sa résilience face aux facteurs locaux de l'extrémisme sont essentiels pour prévenir l'extrémisme violent.

Les efforts de relèvement entrepris ces cinq derniers mois exigent que nous soyons fermes dans notre gouvernance. Si nous voulons vraiment surmonter ces défis, nous devons nous orienter vers l'intégration d'une approche qui mobilise l'ensemble de la société

à une approche faisant intervenir l'ensemble de l'administration.

Enfin, alors que Sri Lanka entre dans la deuxième décennie qui suit la fin de son conflit armé séparatiste interne, nous restons déterminés à promouvoir et à protéger les droits de l'homme de notre population dans le cadre d'un processus global qui garantirait une paix permanente à notre pays. Les événements récents ont confirmé l'indépendance de notre système judiciaire, ainsi que la résilience de nos institutions démocratiques, y compris les services publics. Ces événements traduisent également la confiance de notre population dans la démocratie et l'état de droit et, malgré de nombreux défis, le pays a progressé sur la voie de la réconciliation et d'une paix durable.

Dans ce contexte, il me plaît de signaler que des progrès importants ont été accomplis dans le règlement des nombreuses facettes du conflit. Le Bureau des personnes disparues et le Bureau des réparations sont désormais pleinement opérationnels. Le Conseil des ministres discute également de la création d'une commission vérité et réconciliation. Sri Lanka a continué de collaborer de manière constructive avec l'ONU, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et les mécanismes des droits de l'homme, et depuis l'invitation permanente de 2015, le pays a accueilli 10 titulaires de mandat au titre des procédures spéciales et groupes de travail. Les institutions indépendantes ont également joué un rôle crucial à cet égard, et il est encourageant de noter que la Commission sri-lankaise des droits de l'homme a été réaccréditée en tant qu'institution nationale de statut A par l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme en mai 2018.

On conviendra que les mesures susmentionnées ne sont pas simples à prendre pour un pays, surtout lorsqu'il a souffert de 30 longues années de conflit et de coups plus récents portés à son économie et à son régime politique. Promouvoir une société pacifique et juste réconciliée avec elle-même n'est pas seulement un objectif à part entière, c'est aussi une condition préalable à une approche durable et inclusive d'un développement qui ne laisse personne de côté.

Chaque pays a une situation d'après-conflit qui lui est propre. Tout en tirant les enseignements de l'expérience d'autres pays sur la voie de la réconciliation, nous sommes déterminés à trouver des solutions novatrices et pragmatiques pour protéger l'intérêt national de Sri Lanka et le bien-être de tous

les Sri-lankais, en nous appuyant sur les dispositions de notre Constitution.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'attachement de Sri Lanka à un ordre mondial fondé sur des règles. Nous apprécions à sa juste valeur l'esprit de multilatéralisme et de coopération. Même si l'humanité est confrontée à de nombreux défis, je suis convaincu que nous sommes tout à fait capables de les relever d'une manière collective, constructive et dans un esprit de coopération pour le bien de tous et des générations futures.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat général pour la présente séance.

Avant de donner la parole aux orateurs qui ont demandé à exercer leur droit de réponse, je rappelle aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Seifi Pargou (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : La déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères du régime israélien (voir A/74/PV.8) ne laisse d'autre choix à ma délégation que d'exercer son droit de réponse. Tout occupé qu'il est à essayer désespérément de s'accrocher au pouvoir et de se soustraire au procès qui l'attend, M. Netanyahu n'a pu prendre part au débat général de la présente session de l'Assemblée générale. Quel dommage! Nous avons manqué une performance remarquable d'un comique de stand-up. Cela dit, le Ministre israélien des affaires étrangères n'a ménagé aucun effort pour nous offrir le même spectacle que celui dont nous gratifie chaque année M. Netanyahu. Ce comédien amateur a toutefois commis quelques bourdes monumentales à l'occasion de sa première représentation. Pour impressionner son public, il a fait un certain nombre de références historiques erronées et cité un proverbe persan complètement hors contexte. Il a dit : « Ne mettez pas la charrue avant les bœufs. » Rien n'est fini tant que le glas n'a pas sonné » (*ibid.*, p. 38).

Tout d'abord, les responsables du régime israélien ne devraient pas se hasarder à appeler l'attention sur des faits historiques étant donné les 70 ans d'histoire honteuse de leur pays, que l'on pourrait résumer en quelques mots : occupation, brutalité, massacres et violations flagrantes des normes de l'humanité. Deuxièmement, peut-être que le rapprochement de

son pays avec certains pays de la région ont encouragé M. Katz à citer à tort les maximes persanes. En replaçant l'adage qu'il a utilisé dans son contexte réel et correct, nous répétons avec insistance au régime israélien que rien n'est effectivement fini tant que le glas n'a pas sonné. En résumé, les gaffes du Ministre ont été suffisamment comiques pour faire oublier l'absence de M. Netanyahu au débat général.

Il va sans dire qu'Israël, le dernier régime d'apartheid et le seul régime au monde à pratiquer ouvertement le racisme et à l'avoir récemment légalisé, cherche à surfer sur la vague de la légitimité internationale. Il s'agit d'un régime terriblement régressif qui prétend être progressiste et qui utilise les technologies de pointe que les États-Unis lui ont données.

On ne peut ignorer que l'occupation israélienne et le racisme sont au cœur de tous les conflits qui frappent le Moyen-Orient. L'occupation répugnante d'Israël a provoqué un nombre considérable de crises et semé l'agitation, l'instabilité et la colère dans toute la région. Israël continue d'être l'un des principaux auteurs de troubles de la paix et de la stabilité dans la région. L'ironie du sort veut que, dans le spectacle qu'il nous a donné, M. Katz ait parlé de l'élaboration d'une initiative de paix régionale, alors même que son régime envisage d'annexer la vallée du Jourdain et de le joindre aux autres territoires palestiniens occupés, prétendant qu'il s'agit d'une mesure inéluctable qui devra être mise en œuvre par quiconque occupera le poste de Premier Ministre.

Les allégations sans fondement faites par les responsables israéliens ne trompent plus personne. L'assertion ridicule d'Israël qui prétend être démocratique fait écho à une déclaration similaire prononcée jadis qui avait plongé le monde dans une spirale de destruction. C'est une démocratie pour les racistes et les suprémacistes seulement, une démocratie qui anéantit les rêves d'autodétermination des véritables propriétaires de la Palestine, un simulacre de démocratie, une tyrannie de racistes. En fait, Israël est l'ennemi de la démocratie au Moyen-Orient. Il déteste la démocratie. Israël n'aurait pas sa place au Moyen-Orient si la démocratie devait l'emporter.

En ce qui concerne les allégations sans fondement prononcées précédemment par le représentant du régime bahreïni (voir A/74/PV.11), ces accusations constituent une tentative désespérée de Bahreïn pour dissimuler les violations flagrantes commises par son régime oppressif et despotique, des violations des

droits les plus fondamentaux de la majorité du peuple bahreïnien commises par une infime minorité. En lançant ces allégations, la famille régnante cherche à justifier sa tyrannie, ses actes d'oppression et la violation flagrante des droits de la majorité du peuple bahreïnien, qui est privé de toute participation réelle à la gestion du pays. Il ne fait aucun doute que tant qu'une petite minorité continuera de réprimer les droits de la grande majorité de la population, rien ne permettra de régler les problèmes existants, pas même les tentatives visant à rejeter la faute sur d'autres.

Pour ce qui est des affirmations sans fondement répétées au sujet des trois îles iraniennes d'Abou Moussa, de la Grande-Tounb et de la Petite-Tounb dans le golfe Persique – allégations faites par le représentant des Émirats arabes unis (voir A/74/PV.12) – que les choses soient claires : il s'agit d'un cas notable d'atteinte à l'intégrité territoriale de mon pays, dont l'histoire est millénaire. Nous réaffirmons une fois de plus que ces îles ont été et continuent d'être une partie indissociable du territoire iranien. C'est pourquoi toute affirmation contraire sera catégoriquement rejetée.

Rappelons aussi que le terme « golfe Persique » est l'appellation correcte de la masse d'eau située entre la péninsule arabique et le plateau iranien depuis 500 av. J.-C., et qu'il en sera toujours ainsi. Il s'agit d'un terme géographique normalisé qui est reconnu par l'ensemble de la communauté internationale, y compris l'Organisation des Nations Unies, et qui ne doit pas être modifié au gré des désirs politiques de certains.

Étant donné qu'une poignée d'États ont injustement et sans fondement accusé l'Iran d'être l'auteur des attaques contre les installations pétrolières saoudiennes, ma délégation estime nécessaire de souligner que ces allégations sont à ce point infondées et fausses que les Saoudiens, qui sont à l'origine de cette affirmation, ont lancé des représailles contre Hodeïda au Yémen, violant un cessez-le-feu de l'ONU. Il est évident que même les Saoudiens ne croient pas à la fiction de l'implication iranienne.

Saisissant l'occasion que m'offre le droit de réponse, je voudrais souligner que si, dans la région comme à l'extérieur, certains cherchent, par des actes de provocation délibérés, à entraver la navigation maritime dans le golfe Persique, toutes les mesures prises par les forces iraniennes dans la zone ont et ont toujours eu pour seul objectif de faire respecter les lois et règlements applicables de manière à notamment préserver l'ordre public, protéger le milieu marin, assurer la sûreté

et la sécurité de la navigation maritime et garantir la circulation des matières énergétiques.

Le golfe Persique est un espace essentiel et constitue de ce fait une priorité de sécurité nationale pour l'Iran, qui assure de longue date sa sûreté maritime. Compte tenu de cette réalité, toute présence supplémentaire dans la région est, par définition, une source d'instabilité, quoi qu'en dise la propagande.

L'Iran n'hésitera pas à protéger sa sécurité. Les nations de la région resteront voisines longtemps après le départ des forces étrangères. Il est grand temps que les dirigeants de la région mettent l'accent sur des solutions régionales. Le dialogue et les pactes de non-agression représentent un bon début.

M. Hatem (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Ma délégation souhaite exercer son droit de réponse après la déclaration faite par le représentant de l'Iran. La paix et la sécurité mondiales représentent probablement la principale préoccupation dans le monde d'aujourd'hui sur les plans politique et stratégique. Elles représentent certainement une préoccupation pour de nombreux pays de ma région et du monde entier. L'attitude de plus en plus agressive de l'Iran, qui s'illustre par son appui au terrorisme, ses menaces contre la navigation internationale et les sources énergétiques mondiales dans le monde entier, ainsi que son ingérence dans les affaires intérieures des pays de la région et du monde entier, sans parler de ses ambitions terroristes, visent à compromettre la paix et la sécurité régionales et internationales.

Les interventions de l'Iran dans les affaires intérieures d'autres pays, son appui au terrorisme et la menace qu'il pose pour la sécurité et la stabilité du Royaume de Bahreïn sont évidents à tous les niveaux, notamment les déclarations explicites des dirigeants iraniens, à savoir le Guide de la Révolution et ses conseillers, les parlementaires et le Président du Parlement, le Ministre des affaires étrangères et son personnel, ainsi que les dirigeants du Corps des gardiens de la révolution islamique. Ces déclarations contiennent souvent des références religieuses.

Les groupes et cellules terroristes implantés par l'Iran à Bahreïn ont été formés en Iran et ailleurs. Ils sont liés aux gardiens de la révolution iranienne et au groupe terroriste Hezbollah. Ces groupes commettent des actes de terrorisme qui touchent les forces de sécurité, les civils et des expatriés innocents. L'Iran fournit un appui financier à ces groupes, ainsi que des armes et

des explosifs de contrebande et leur apprend comment fabriquer et entreposer des explosifs qui seront utilisés ultérieurement par ces cellules terroristes.

Une campagne de terreur systématique a été lancée contre le Royaume de Bahreïn et les autres pays membres du Conseil de coopération du Golfe au moyen de chaînes satellites qui sont diffusées de l'intérieur et de l'extérieur de l'Iran. Ces chaînes sont financées par l'Iran, dont le but est de miner notre unité nationale, de renforcer l'extrémisme religieux et les troubles sectaires et d'imposer, en créant des alliances politiques sectaires avec des groupes dans notre pays, un système de type iranien fondé sur la « guidance du juriste » pour remplacer le programme de réforme politique adopté par le Royaume de Bahreïn.

L'Iran continue de s'ingérer dans les affaires intérieures des pays arabes en général et des pays du Conseil de coopération du Golfe en particulier en soutenant des groupes terroristes et en commettant des attaques offensives, sans la moindre considération pour les règles de bon voisinage ou les principes que l'ONU et l'Organisation de la coopération islamique s'emploient à défendre, preuve de plus que l'Iran est déterminé à déstabiliser la région.

Enfin, j'exhorte la communauté internationale et tous les pays épris de paix à demander des comptes à l'Iran pour ses activités déstabilisatrices, notamment son soutien au terrorisme dans notre région et dans le monde entier. J'exhorte également la communauté internationale à faire pression sur l'Iran afin qu'il respecte le droit international et la Charte des Nations Unies, la souveraineté et l'indépendance des États, et qu'il s'abstienne d'intervenir dans les affaires intérieures d'autres pays. L'Iran doit mettre fin à sa politique et à son comportement agressifs vis-à-vis de ses voisins immédiats et du reste de la région.

M^{me} Al Matrooshi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Ma délégation souhaite exercer son droit de réponse pour réagir à la déclaration du représentant de l'Iran. Les Émirats arabes unis soulignent une fois de plus que leurs trois îles, les Îles de la Grande-Tounb, de la Petite-Tounb et d'Abou Moussa, situées dans le golfe Arabique, font partie intégrante de leur territoire. Mon pays rejette catégoriquement l'occupation continue par l'Iran de ces îles émiriennes. Nous rejetons les prétentions de propriété illégitimes de l'Iran sur ces îles. Nous rejetons également toute tentative par l'Iran d'imposer une solution de fait par la force. Nous appelons une fois de plus l'Iran à répondre aux appels sincères de

mon pays à un règlement pacifique de ce conflit, dans le cadre de négociations directes ou en saisissant la Cour internationale de Justice, conformément à la Charte des Nations Unies et aux dispositions pertinentes du droit international.

M. Al Assiri (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je souhaite répondre au représentant de l'Iran, qui a une fois de plus lancé des accusations infondées contre mon pays. Il prétend notamment que le Royaume d'Arabie saoudite a commis des violations à Hodeïda, au Yémen. Je rappelle au représentant de l'Iran que les milices houthistes iraniennes ont renforcé leur position durant la trêve en se réarmant, en violant le cessez-le-feu à neuf reprises avant la signature de l'Accord de Stockholm et en continuant de le violer après sa signature. Rien qu'avant le 19 janvier, les houthistes avaient commis plus de 679 violations de l'Accord, et cela ne concerne que Hodeïda.

Je suis également surpris que l'Iran veuille nous refuser le droit de défendre notre peuple, nos infrastructures et notre sécurité nationale alors que les milices houthistes tirent des missiles contre nous depuis le Yémen. Le Royaume d'Arabie saoudite a souligné à de nombreuses reprises qu'il n'appelait pas à la guerre, mais que si la guerre lui était imposée, il serait prêt à répondre.

Le régime iranien a récemment lancé une initiative qu'il a appelée « Coalition de l'espoir ». Nous trouvons cette initiative ironique, voire ridicule. Que peut-on espérer lorsque l'Iran lance des missiles contre mon pays? Si l'Iran arrêta de tirer des missiles contre mon pays et cessait d'appuyer des actes de terrorisme dont nous sommes victimes, l'espoir naîtrait automatiquement dans la région. L'Iran n'a qu'à mettre fin à son ingérence.

Nous n'avons pas besoin que l'Iran appelle à créer de nouvelles initiatives, en particulier sachant que les pays terroristes armés jusqu'aux dents dans notre région n'ont pas l'habitude de suggérer des initiatives de paix. Au contraire, les pays épris de paix qui sont actifs au sein de la communauté internationale et qui promeuvent la paix et la stabilité sont ceux qui lancent des initiatives de paix. L'Iran n'entre pas dans cette catégorie.

Les Iraniens se bercent d'illusions s'ils croient qu'en poursuivant la voie de la haine ils nous priveront de notre droit inhérent à nous défendre et à défendre nos peuples et notre souveraineté. Mon pays, le Royaume d'Arabie saoudite, est fier de baser ses arguments

sur des faits avérés que reconnaît l'ensemble de la communauté internationale. Contrairement à l'Iran, nous n'avons pas l'habitude de mentir ou de porter de fausses allégations.

M. Balobaid (Yémen) (*parle en arabe*) : Je me sens obligé de prendre la parole après avoir entendu le représentant de l'Iran mentionner mon pays à plusieurs reprises. L'Iran est le principal État soutenant le terrorisme dans le monde et il déstabilise la situation dans le monde arabe, en particulier dans la mer Rouge et le golfe Arabique, comme l'ont montré ses complices en adoptant le slogan de la révolution islamique partout où se trouvent ses milices terroristes.

Malheureusement, la présence d'armes, de technologies et d'expertise iraniennes se fait sentir sur le terrain dans tout mon pays. Pour prouver que l'Iran appuie les milices terroristes, je n'ai qu'à mentionner le fait que, le 17 août, l'Iran a accueilli à Téhéran le chef rebelle houthiste du mouvement terroriste Ansar Allah et l'a reconnu comme chef d'un gouvernement de milice. Tout pays qui accueille le chef d'un gouvernement de milice soutient officiellement le terrorisme. L'Iran le fait sans vergogne. C'est pourquoi nous exerçons notre droit de réponse, et nous exercerons également nos droits sur le terrain en continuant à nous battre jusqu'à ce que nous reprenions notre nation des mains des milices appuyées par l'Iran, avec l'aide de nos frères de la coalition arabe.

Le représentant de l'Iran a également prétendu que la coalition arabe et le Gouvernement yéménite avaient violé l'Accord de Stockholm et le cessez-le-feu à Hodeïda. Ce n'est qu'un mensonge et une calomnie. Les milices ont violé le cessez-le-feu dix-sept mille fois, soit plus d'une centaine de violations par jour, en ciblant des navires de commerce et en posant des mines dans la mer Rouge, y menaçant ainsi la paix et la sécurité internationales et la navigation.

L'Iran s'attache également à entraver la mise en œuvre de l'Accord de Stockholm, comme indiqué dans les rapports des parties qui supervisent le cessez-le-feu. Nous avons exercé notre droit de réponse afin de réfuter les allégations mensongères que l'Iran continue de porter dans ses médias.

M. Seifi Pargou (Iran) (*parle en anglais*) : Je vais essayer d'être très bref. Lorsque j'ai exercé mon premier droit de réponse, j'ai clairement exposé la position de ma délégation concernant les allégations infondées et les remarques inconsidérées faites par les représentants de l'Arabie saoudite, des Émirats arabes

unis et de Bahreïn. Il semble que mes propos n'ont pas été bien compris par leurs délégations, qui n'ont pas bien saisi le cœur du problème. Le simple fait de répéter à nouveau les mêmes déclarations serait un exercice futile et n'aboutirait pas à une compréhension claire ou au règlement des questions litigieuses.

M. Al Assiri (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais que le représentant de l'Iran sache que nous n'avons pas mal compris sa déclaration. Nous avons parfaitement compris ce qu'il a dit.

Voudrait-il que nous décrivions aux personnes ici présentes certaines des mesures prises actuellement par l'Iran? Les agissements de l'Iran dépassent les limites de la diplomatie et de l'action de l'ONU. Voudrait-il que nous attirions l'attention de l'Assemblée sur l'expulsion en cours de diplomates iraniens de pays européens – Autriche, Pays-Bas, Danemark et Albanie – pour avoir mené des activités suspectes et commis des actes terroristes et s'être soustraits à leurs responsabilités diplomatiques?

Voudrait-il que nous mentionnions le rôle destructeur que joue l'Iran en Libye et en Afghanistan? En effet, le chef de la police antiterroriste afghane a accusé le consul iranien en Afghanistan d'avoir commis des assassinats, à la suite de la divulgation des liens du consul avec des attentats terroristes et l'assassinat de personnalités politiques importantes. Les autorités afghanes ont ajouté que le Corps des gardiens de la révolution islamique avait également joué un rôle dans les attaques et les assassinats signalés, qui étaient apparemment de nature très professionnelle.

Chacun sait que l'Iran est actif en Libye, et pour cause : un navire du Corps des gardiens de la révolution islamique appartenant à la compagnie Islamic Republic of Iran Shipping Lines a été récemment saisi. Le navire, qui transportait des armes iraniennes visées par les sanctions des États-Unis, a accosté au port de Misrata. Ces armes étaient destinées aux milices qui sèment le chaos en Libye. Le navire battait pavillon iranien et travaillait pour le Ministère iranien de la défense.

Nous n'avons pas mal compris ce que le représentant iranien a dit. Nous comprenons parfaitement ce que dit l'Iran, tout comme nous sommes au courant de tous les actes terroristes qu'il commet dans la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 8 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Déclaration du Président

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à souligner que je me félicite des contributions des participants au débat général de cette année. En écoutant les orateurs et les oratrices, j'ai eu la nette impression que, loin d'être un principe dépassé, la coopération multilatérale restait une méthode acceptée et fiable pour gérer les relations entre les nations. Le fait que tant de dirigeants mondiaux aient pris le temps de participer aux délibérations qui ont eu lieu pendant la semaine de haut niveau, ainsi que la qualité de leurs allocutions pendant le débat général, sont des preuves indiscutables de la force du multilatéralisme. J'espère que l'enthousiasme manifesté au cours du débat s'avérera des plus utiles à l'approche du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU et dans le cadre de nos efforts conjoints pour relever les défis mondiaux d'aujourd'hui et de demain.

Il est parfaitement légitime de s'interroger sur l'essence et la nécessité du multilatéralisme. De même, même si nous ne sommes pas d'accord sur la manière dont le monde doit être organisé pour faire face aux défis croissants ou les anticiper, nous finirons par nous entendre sur la nécessité d'établir un ordre international fondé sur des règles. Dans un monde fortement polarisé, le multilatéralisme est la seule garantie de paix, de sécurité et de développement durable. Le monde ne survivra pas longtemps si nous ne cultivons pas un esprit de compromis, caractéristique distincte et déterminante du multilatéralisme. Il est encourageant de noter que même les personnes quelque peu sceptiques quant à l'orientation du multilatéralisme sont d'accord sur ce point. La participation active de 192 États Membres sur 193 au débat général témoigne clairement que l'interdépendance des nations est un fait reconnu.

L'Assemblée générale est l'organe le plus représentatif de l'ONU. Toutefois, il est décourageant de constater que, cette semaine, seuls 16 des 192 orateurs qui se sont adressés à l'Assemblée au nom de leurs États étaient des femmes. Lorsque nous parlons d'une ONU représentative, ce n'est clairement pas ainsi que nous voyons les choses. Nous pensons à un ensemble d'organes qui permettent à chaque être humain de réaliser pleinement son potentiel, sans être gêné par son sexe ou par son passé de défavorisé. L'égalité des sexes dans le monde contemporain est encore loin d'être atteinte. Nous devons donc redoubler d'efforts pour

accélérer le processus d'inclusion des femmes, non seulement dans les structures décisionnelles, mais aussi dans la liste des orateurs qui prennent la parole aux forums de haut niveau. J'exhorte chaque État Membre à faire de la place aux femmes et à faciliter leur pleine participation à tous les niveaux des processus de prise de décisions.

Cette semaine, les jeunes du monde entier sont entrés dans l'histoire. Ils ont manifesté par millions dans le monde entier et ont littéralement pris le contrôle de l'Assemblée générale pendant le Sommet Action Climat. Je tiens à assurer aux jeunes que nous les entendons. Mais le fait que je les entende ne signifie pas qu'ils doivent parler moins fort. Ils doivent continuer à faire entendre leur voix chaque fois qu'ils en ont l'occasion.

La semaine a commencé par des annonces d'initiatives en faveur du climat et s'est poursuivie par l'adoption historique d'une déclaration politique sur la couverture sanitaire universelle axée sur la prévention, la promotion et la prestation de soins de santé de qualité (résolution 74/2). Cette déclaration marque une avancée remarquable. De même, au terme du forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices de l'Assemblée générale, une déclaration politique intitulée « Préparatifs pour une décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable » a été adoptée (résolution 74/4, annexe).

Notre action est guidée par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, mais, cette semaine, nous avons pris le temps de réfléchir au tournant que nous avons pris il y a 30 ans, lorsque nous avons adopté la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous nous réunirons à nouveau en novembre pour célébrer cet anniversaire.

Cela fait presque 75 ans que l'ONU a été créée pour garantir la paix et la sécurité dans le monde. Cette semaine, nous avons célébré la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires et commémoré la signature et la ratification du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Ces événements viennent couronner les efforts admirables déployés par les États Membres en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Je félicite tous les États Membres d'avoir mené ces importantes initiatives.

Le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, le premier depuis l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba, a souligné la

nécessité de mobiliser des ressources pour réaliser les objectifs de développement durable. Pour honorer nos engagements, nous avons besoin de 2 400 milliards de dollars supplémentaires. Un bon point de départ serait de lutter contre les flux financiers illicites, qui détournent chaque année 2 600 milliards de dollars de l'économie mondiale. Nous devons également accorder une priorité élevée à la bonne gouvernance, afin de veiller à ce que la corruption ne continue pas à faire dérailler les progrès et à attiser les conflits alors que nous approchons l'année 2030. Le système financier mondial doit répondre aux besoins de tous les États Membres, tout en les tenant à distance des engagements intenable et des endettements élevés.

Il convient de noter que la nécessité d'un financement durable a été soulignée lors de l'examen de haut niveau de l'avancement des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement. Les petits États insulaires ont incontestablement fait preuve de résilience et de leadership dans les moments difficiles. Il appartient maintenant au monde de les aider de toutes les manières possibles et de veiller à ce qu'ils participent, sur un pied d'égalité, aux activités économiques mondiales. En les aidant, nous nous aidons nous-mêmes et nous nous montrons à la hauteur des exigences de notre humanité. Heureusement, ici, aux Nations Unies, les partenariats étayent toutes nos actions. Nous n'accomplirons aucun progrès si nous ne mobilisons pas toutes les parties prenantes sur un pied d'égalité.

Alors que la semaine de haut niveau arrive à son terme, j'attends de tous ici qu'ils soient des partenaires de l'ONU pour dynamiser les efforts faits au niveau multilatéral en faveur de l'élimination de la pauvreté, d'une éducation de qualité, de l'action climatique et de l'inclusion. Après tout, ces problèmes sont des problèmes communs. Soixante-quatorze ans après la création de l'ONU, nous restons liés par la quête de solutions aux

défis, tant actuels qu'émergents, qu'un État Membre ne saurait relever seul. Le débat général a prouvé que ce qui nous unit est beaucoup plus important que ce qui nous divise.

Durant le débat général, de nombreux dirigeants ont dit être confrontés à des défis similaires – conflits, extrémisme violent, prolifération nucléaire, migrations, changements climatiques et inégalités persistantes. Les États Membres ont demandé que le Conseil de sécurité soit plus représentatif et que le Secrétariat et l'Assemblée générale soient plus économiques. Nous les avons écoutés, et nous devons maintenant tenir compte de ces demandes, tandis que nous avançons collectivement dans le cadre de la soixante-quatorzième session.

Pour terminer, au nom de tous les membres de l'illustre organisation que sont les Nations Unies, je remercie le Gouvernement hôte d'avoir assuré la sécurité sans laquelle les délibérations de la soixante-quatorzième session auraient été impossibles. Je salue également le personnel dévoué de l'ONU, en particulier les agents de sûreté et de sécurité, le personnel du Bureau des cartes d'identité ONU, les équipes du protocole, les interprètes, tous les fonctionnaires du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et, bien entendu, le Bureau du Président de l'Assemblée générale. Ils ont tous démontré que les fonctionnaires des Nations Unies sont la ressource sur laquelle l'Organisation compte pour accomplir sa mission et servir le monde.

Je tiens à remercier les diverses délégations et les représentants de la société civile et des organisations de jeunesse d'avoir pris part à des débats constructifs tout au long de la semaine de haut niveau. Je suis convaincu que, en poursuivant sur cette lancée et en déployant des efforts collectifs, nous parviendrons à agir dans l'intérêt de tous. Je souhaite un bon voyage à ceux qui retournent à présent dans leurs pays.

La séance est levée à 13 h 20.